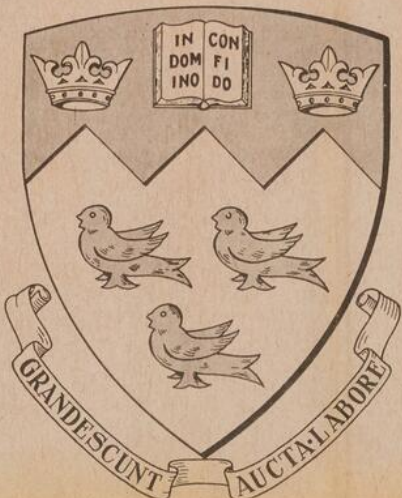




## LES BEAUX JOURS DE MCGILL TIRENT À LEUR FIN

# Bourgault qualifie Robertson de "Privilegié faussement vertueux"

MCGILL UNIVERSITY



L'annonce que le gouvernement québécois avait diminué quelque peu les subventions accordées à McGill a provoqué la consternation au sein de cette université anglaise de Montréal. Avant joui depuis un siècle et demi de tous les privilèges du conqurant, cette institution crie à l'injustice parce que, recevant jusqu'à ce jour 38 p. 100 des crédits québécois aux universités, alors que le Québec ne compte que 13 p. 100 d'anglophones, le gouvernement ne lui apporte aujourd'hui que 25 p. 100.

En réaction, la population française du Québec, prenant conscience qu'elle a payé trop longtemps le tribut de la Conquête de 1760 s'indigne devant tant d'arrogance.

Interrogé à ce sujet, M. Pierre Bourgault, président national du Rassemblement pour l'Indépendance Nationale, n'a pu s'empêcher de qualifier M. Rocke Robertson, principal de McGill, de "privilegié faussement vertueux".

"Il faut avoir un culot inouï, de dire M. Bourgault, pour oser protester contre une décision du ministère de l'Éducation du Québec qui vise à assurer les universités francophones du Québec d'une plus grande part de justice dans l'attribution des fonds de l'État.

"Les privilégiés anglophones du Québec, qui n'ont jamais élevé la moindre protestation contre le traitement odieux dont sont victimes les Canadiens français des autres provinces, utilisent aujourd'hui le ton de la pire arrogance pour essayer de préserver leurs privilèges au détriment des droits des Québécois francophones.

"Et, de poursuivre le chef du RIN, je dis qu'ils sont faussement vertueux lorsqu'ils déclarent qu'on ne peut accorder des crédits selon la langue mais qu'en même temps ils conservent deux ministères fédéraux de langue anglaise pour faire pression sur deux ministères provinciaux de langue anglaise.

"M. Drury nous cite des chiffres concernant les subventions du fédéral à la recherche scien-

tifique. Or s'il est vrai que les crédits accordés aux universités francophones ont augmenté depuis quatre ans, le manque à gagner du côté canadien-français est encore flagrant.

"En effet, de préciser M. Bourgault, la somme totale perçue par McGill depuis quatre ans est de \$3.911.000, alors que les trois universités francophones ne reçoivent dans le même temps que \$3.633.000.

"C'est un manque à gagner absolu. De plus, si l'on considère que les Canadiens anglais du Québec ne forment que 13 p. 100 de la population et qu'ils reçoivent plus de 50 p. 100 des subventions fédérales, on ne peut plus parler de manque à gagner mais d'injustice criante.

"Si l'on ajoute à cela que McGill a profité d'une situation de "conquérants" depuis plus d'un siècle pendant que les universités francophones vivaient tant bien que mal, alors nous ne pouvons plus cacher notre indignation devant l'attitude de ceux qui s'accrochent à des privilèges au mépris des droits des Canadiens français.

Et M. Bourgault de conclure: "Nous appuyons fortement le ministre de l'Éducation du Québec dans sa lutte contre le racisme et les privilèges anglo-saxons. Et nous ne pouvons que conseiller aux gens de McGill d'avoir au moins la décence de se taire. Qu'ils se souviennent qu'ils sont

encore bien loin de subir le sort réservé aux minorités françaises du reste du Canada."

N.D.L.R. Dans sa prochaine livraison, datée du 15 mars, L'INDÉPENDANCE reprendra en détails cette question des crédits gouvernementaux aux universités.

## QUÉBEC DOIT AGIR AU LABRADOR — ET VITE

Pendant qu'à Londres en 1927, le gouvernement fédéral défendait si piteusement ses droits, qui étaient aussi ceux du Québec, sur le Labrador, le gouvernement libéral québécois de l'époque n'avait même pas jugé bon de se faire représenter. On voit aujourd'hui où nous a mené l'imbecille négligence d'un gouvernement de colonisés, qui se fiait à un gouvernement fédéral à cette époque déjà, soit incompétent, soit traître au Québec!

Aujourd'hui, l'affaire de la frontière du Labrador est un imbroglio abominable, où pa-taigent avec joie les financiers

des grands intérêts internationaux téleopérant des politiciens aux abois.

Par des tractations de coulisses, des solutions partielles nous seront présentées comme d'habiles négociations et des gains dérisoires comme de fructueuses victoires.

L'enjeu est d'importance. Un territoire de plus de 100.000 milles carrés, recelant des ressources minérales inconnues, un important potentiel électrique, et chose que l'on ignore trop souvent, occupant sur le globe terrestre une position extrêmement importante. L'aspect géopolitique est beaucoup trop né-

gligé dans la question de l'indépendance québécoise! Pourtant la Providence nous a placés en un endroit tel que dans 20 ans le Québec sera une Belgique ou une Suisse à l'échelle atlantique.

La plus grande vigilance de notre parti, peuple québécois, s'impose. N'oublions pas que l'un des protagonistes les plus influents dans la partie qui se joue est un "certain" Robert Winters, depuis deux mois Ministre du Commerce dans le cabinet fédéral, mais juste avant, et depuis 1959, président du fameux consortium BRINCO (British Newfoundland Corporation) qui détient des droits considérables pour l'exploitation du Labrador terrestre. Or ce monsieur Winters a été le "complice" de Jean Lesage à Ottawa, dans la sombre période de centralisation. Ayons l'œil ouvert et tenons-nous prêts à ne pas nous laisser dépouiller du Labrador.

Nous vous disons en page 4, et le gouvernement peut en prendre note, pourquoi et comment le Québec tient en ce moment le bon bout!

### SOMMAIRE

- L'odieuse colère de McGill
- La séculaire question du Labrador
- Les nouveaux candidats du RIN
- Le sort fait aux Indépendantistes
- La fonction de Li-Gouverneur
- Comment on vole une élection
- Les insultantes "ICE FOLLIES"
- Prochain congrès du RIN

## LE RIN RECLAME POUR LE QUÉBEC L'ABOLITION DE LA FONCTION DE LIEUTENANT-GOUVERNEUR

La mort tragique de M. Paul Comtois, lieutenant-gouverneur du Québec, met en cause, chez les Canadiens français qui souhaitent la liberté de leur nation, le sens de la fonction de lieutenant-gouverneur.

A son arrivée à Chicoutimi, le 13 février, M. Pierre Bourgault, président général du RIN, a clairement laissé entendre que son parti indépendantiste réclame l'abolition de la fonction de lieutenant-gouverneur au Québec. M. Bourgault s'est exprimé en ces termes:

"La bataille que nous avons engagée vise, entre autres choses, à changer des institutions qu'on

nous a imposées et qui ne nous ressemblent pas.

"La mort du lieutenant-gouverneur du Québec, M. Comtois, et son remplacement par M. Hughes Lapointe, nous force à nous demander si la fonction de lieutenant-gouverneur est acceptable pour les Québécois.

"Souignons d'abord que le lieutenant-gouverneur est le véritable chef de l'État du Québec, n'en déplaise à la vanité de M. Lesage.

"Ajoutons à cela que le gouvernement du Québec, élu par le peuple, se trouve paralysé dans son travail à la mort d'un lieutenant-gouverneur. Le gouverne-

ment ne peut rien entreprendre sans lui.

"Nous croyons, nous du RIN, que la fonction de lieutenant-gouverneur, représentant de la reine d'Angleterre, n'a plus sa raison d'être parce qu'elle ne correspond plus à la réalité québécoise.

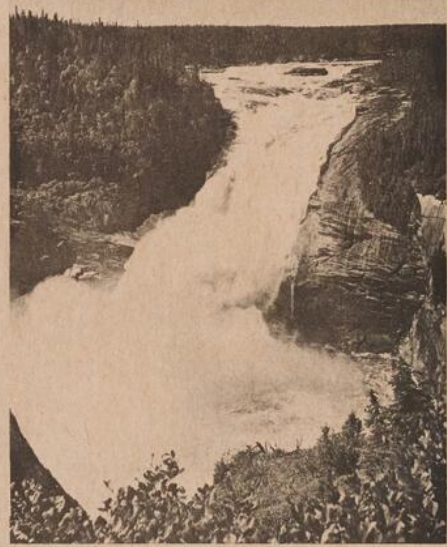
"Il est aujourd'hui inadmissible que le représentant d'une puissance étrangère puisse encore avoir son mot à dire dans la politique du Québec. Il est encore plus inadmissible que ce personnage ait droit de veto sur des lois votées par les représentants élus du Québec.

"La personnalité de M. Comtois ou de M. Lapointe n'est nullement en cause. C'est une institution inutile et dépassée que nous attaquons.

"Nous demandons donc au gouvernement de Québec de prendre ses responsabilités. Qu'il abolisse la fonction de lieutenant-gouverneur, instrument colonial, et qu'il le fasse unilatéralement si nécessaire.

"Nous croyons les Québécois assez dignes pour sa donner un GOUVERNEMENT RESPONSABLE.

"Nous exigeons un gouvernement responsable pour des hommes libres."



(VOIR EN PAGE 4)

### GILLES PROULX DÉMISSIONNE DE CHRS



M. Gilles Proulx

C'est maintenant chose faite. Monsieur Gilles Proulx, chef-annoncéur à CHRS, ne fait plus partie du personnel de cette station radiophonique. Depuis plusieurs mois, mais surtout à la suite de la publication dans notre journal des règlements colonialistes imposés aux employés de cette station radiophonique de la rive sud, l'air devenait irrespirable, des têtes allaient sauter. Devant l'imminence de son congédiement, M. Gilles Proulx a préféré partir la tête haute. Il n'est pas le seul, d'autres sont partis avant lui, et d'autres le suivront. Gilles Proulx est un véritable patriote et quels que soient les obstacles qui se présenteront devant lui, il ne lâchera jamais; il est sincère et tenace. "Le patriotisme est la source du sacrifice et la plus puissante manifestation de l'âme d'une race", déclare M. Proulx.

Nous poursuivons notre enquête et nous espérons pouvoir vous apporter de nouveaux détails sur cette affaire dans notre prochain numéro.

## SIX NOUVEAUX CANDIDATS DU RIN



M. ROGER LÉGER DANS HULL



M. GASTON L'ÉCUYER DANS CHAMBLY



M. PAUL SOULARD DANS STE-MARIE



M. GILLES MAILLE DANS DORION



M. RODRIGUE GUITÉ DANS ST-LAURENT



M. P.-E. GUÉRARD DANS L'ASSOMPTION

## éditorial

# Pas de manchettes pour le RIN

Sommes-nous, oui ou non, boycottés par les grands moyens d'information?

Je pense qu'aujourd'hui nous pouvons répondre de façon incontestable: OUI.

Pour bien le démontrer, nous devons prendre les moyens d'information un par un et voir de quelle façon ils nous traitent.

1. — Radio-Canada: Il n'est JAMAIS question du RIN et de l'indépendance aux nouvelles de Radio-Canada (radio et TV). Quant aux programmes de commentaires et d'information ils font parfois une petite part au RIN et à ses représentants. Mais ceux qui permettent à des indépendantistes de parler sur les ondes sacro-saintes de Radio-Canada le font au risque même de leur emploi. Ça leur est complètement interdit (jamais par écrit évidemment).

Si à cela nous ajoutons que pour obtenir des périodes de temps gratuites à la TV, en dehors des élections, nous devons avoir des représentants au Parlement, nous voyons bien quelles difficultés nous rencontrons pour faire connaître nos opinions.

Le règlement de Radio-Canada est donc au-dessus de la loi du Québec qui fait du RIN un parti officiel.

2. — Télé-Métropole: Le service des nouvelles est loin de nous accorder l'importance que nous croyons mériter. Mais on y fait des efforts et il arrive qu'on parle du RIN aux nouvelles et à la revue de la semaine. C'est en tout cas nettement supérieur à Radio-Canada.

D'autre part, on a invité aucun indépendantiste aux émissions de commentaires de plus ou moins un an. Pourtant des aventuriers politiques aussi notoires que M. Pierre Sévigny y tiennent le haut du pavé.

3. — La Presse: Boycottage systématique. On passe un communiqué du RIN sur cinq et presque toujours en très mauvaise place. De plus, on couvre rarement les assemblées du parti.

4. — Le journal de Montréal: Boycottage systématique. On ne passe RIEN.

5. — Le Devoir: On y passe maintenant de plus en plus de nouvelles du RIN mais comme ailleurs (malgré les dénégations) c'est le sensationnel qui fait la première page. En tout cas, on ne peut pas parler de boycottage systématique dans ce cas.

6. — Montréal-Matin: Boycottage partiel. On passe un communiqué sur cinq mais en meilleure place que dans La Presse.

7. — Métro-Express: Depuis quelques mois c'est le journal le plus ouvert aux nouvelles du RIN. Rien à reprocher.

8. — La Patrie: Boycottage systématique. Absolument rien depuis au moins un an. On accorde pourtant de pleines pages à Adrien Arcand.

9. — Le Petit Journal: Boycottage systématique. Absolument rien.

10. — Nouvelles illustrées: Presque rien.

11. — Le Nouveau Samedi: Presque rien.

12. — Dimanche-Matin: Presque rien.

13. — Le Droit (Ottawa): Peu de nouvelles nationales du RIN mais les activités du parti dans la région sont très bien "couvertes".

14. — La Tribune (Sherbrooke): Boycottage systématique.

15. — Le Nouvelliste (Trois-Rivières): Boycottage partiel.

16. — L'Action (Québec): Boycottage systématique, même pour les nouvelles régionales.

17. — Le Soleil (Québec): Malgré les fameuses "directives" on y passe plus de nouvelles du RIN que dans La Presse. C'est loin d'être parfait mais cela vaut d'être souligné.

18. — La radio: Si l'on excepte CKLM et parfois CKAC, tous les postes de la région de Montréal boycottent systématiquement les nouvelles du RIN.

19. — Les hebdomas et la radio-télévision de province: En général, ils sont fort honnêtes envers le RIN et nous n'avons aucune raison de nous plaindre sauf en de rares exceptions.

On voit donc immédiatement à quel point la démocratie est à sens unique au Québec.

Si on ajoute à cela que presque tous les journaux nous dénoncent ou nous ignorent dans leurs éditoriaux et leurs commentaires, on voit où cela mène.

Quand on songe que pas un seul éditorialiste n'a daigné commenter le programme du RIN, qui est pourtant le plus sérieux et le plus complet jamais présenté à l'électorat québécois, on se demande alors où se trouve l'honnêteté de ces gens-là.

Où nous sommes BOYCOTTÉS!

Ajoutez à cela toute l'iniquité de la loi électorale qui joue à plein contre le RIN, il est alors facile de constater "qu'on n'est pas 'greyé' pour faire des élections".

Nous les ferons quand même, malgré tous les obstacles. Mais que ceux qui crient si fort à la démocratie — Yves Michaud, Roger Champoux, Renaude Lapointe, Jean-Charles Harvey, Lorenzo Paré, Jean Lesage, etc., etc. — mettent en pratique ce qu'ils crient sur tous les toits.

Leur fascisme, si "libéral" qu'il soit, ne nous intéresse guère.

Pierre BOURGAULT



## UN STATUT BIEN PARTICULIER: L'INDÉPENDANCE

Dans ses numéros des 14 et 15 février, LE DEVOIR publiait un document qui devrait faire réfléchir les tenants de la thèse du "statut particulier" et des États associés. Il s'agit d'une étude de M. Donald Smiley, professeur de Sciences politiques à l'Université de Colombie-Britannique, qui porte sur l'évolution récente de la politique québécoise.

Cette étude est révélatrice sous deux aspects principaux: elle montre d'abord qu'il y a un nombre croissant de Canadiens anglais qui comprennent la situation des Canadiens français; puis, elle prouve l'incapacité dans laquelle se trouvent ces Canadiens de tirer les conclusions qui s'imposent de leur analyse car ce serait reconnaître l'existence d'une « nation » canadienne-française et s'obliger à traiter avec elle d'égal à égal, chose à laquelle ils ne peuvent se résigner.

Le professeur Smiley rappelle d'abord la question posée par M. Gérin-Lajoie en avril 1965 et qui résume tout le problème: "Quelle objection et quelle difficulté y aurait-il à ce que le Canada adopte un régime constitutionnel qui tienne compte de l'existence de deux « nations » ou « sociétés » à l'intérieur du tout canadien?" C'est à cette question, en réalité, que M. Smiley veut répondre. Il signale d'abord que seul le Québec s'étant prévalu de la faculté d'option, il a acquis "de facto" un statut particulier à l'intérieur de la Confédération. Bien qu'il reconnaisse que ces ententes ne se rapportent qu'aux questions ou les provinces ont une juridiction exclusive ou prioritaire, ce qui l'inquiète, c'est que "la théorie et la pratique du statut particulier dépassent largement ces limites." Et il décrit jusqu'où iraient ces limites nouvelles dans trois ans "si le Québec réussit à atteindre la position que semble souhaiter son gouvernement."

Or, d'après cette description même du professeur Smiley, il n'y a rien dans cette situation qui irait à l'encontre des principes de la Confédération actuelle. Le Québec s'occuperait activement de ses propres affaires dans tous les domaines ou la Constitution lui en reconnaît le droit et "ferait reconnaître son droit d'influencer l'élaboration et l'exécution de la politique extérieure fédérale dans les domaines de juridiction concurrente", ce qui est tout à fait normal. Il participerait à l'élaboration de la politique fédérale et "exercerait une grande influence sur les politiques fédérales monétaires, commerciales, ... etc., ainsi que c'est son droit. Mais en même temps, "aucune autre province ne cherchera à obtenir une autonomie et une influence aussi étendues à l'intérieur de la politique fédérale." Au contraire, on peut s'attendre à une nouvelle "ague centralisatrice." "On presse instamment Ottawa, dit-il, de participer au financement des coûts sans cesse accrus de l'éducation, (que ce soit en violation de la Constitution ne semble pas préoccuper le professeur Smiley) des services de santé et du développement des ressources. Ainsi les forces en présence tendent à accroître l'écart entre l'étendue et l'importance de l'activité fédérale au Québec et dans le reste du pays."

M. Smiley, tout en reconnaissant volontiers au fédéral le droit d'épiémer à volonté sur les domaines de politique provinciale, s'insurge du fait que le Québec tienne à conserver son autonomie en ces matières et veut faire porter au Québec l'odieux de la situation qui va en résulter à Ottawa. Car "de plus en plus, reconnaît-il, le parlement fédéral s'occupera de problèmes au sujet desquels le Québec aura sa propre politique." Et il conclut cette première tranche de son exposé par cette phrase qui est le rejet

même du principe du fédéralisme: "Dans ces circonstances, il est probable que les autres Canadiens contesteront le droit des députés et fonctionnaires fédéraux issus du Québec de jouer un rôle important dans les affaires fédérales." En d'autres termes, s'il fallait que les Canadiens français soient un jour en mesure de jouer dans les affaires fédérales le même rôle qu'y jouent les Canadiens anglais depuis 1867, ceux-ci ne sauraient l'accepter. Ce sont des perspectives qui "rendent presque impossible la réalisation à ce niveau de l'association dans l'égalité."

Dans une seconde tranche de son exposé, le professeur Smiley rappelle d'abord qu'en matière constitutionnelle, "l'attitude traditionnelle du Québec a été de s'appuyer sur la Constitution, stratégie qui n'a dans l'ensemble réussi ni à restreindre l'empiètement du fédéral sur la juridiction des provinces, ni à garantir les droits constitutionnels des minorités françaises à l'extérieur du Québec." Le gouvernement du Québec, renonçant à ces méthodes "agit désormais à partir du principe qu'on peut réaliser une révolution constitutionnelle par des pressions politiques et administratives", ce que fait le fédéral en matière d'éducation, etc., en somme, c'est le pragmatisme anglo-saxon si brillamment soutenu par les Pépin, Trudeau, et tutti quanti fédéralistes, sauf que cette fois-ci, c'est le Québec qui tente de l'appliquer aux Anglais. Mais le professeur Smiley nous rappelle aux réalités: "ces récents succès toutefois ont été obtenus alors que le Canada anglais a manqué de vigueur et fermeté comme jamais depuis un siècle. Je n'ai aucune raison de croire que se perpétuera indéfiniment ce déséquilibre..." Le ton change ici. "Si dans un avenir prévisible le Canada anglais se mobilise — ne serait-ce que dans le but de résister aux aspirations du Québec — les revendications de celui-ci ne seront pas satisfaites aussi pleinement qu'elles l'ont été récemment." C'est le Rhodésien de M. Lévesque qui va vous remettre ce "native" à sa place. Peu importe que les "revendications" du Québec reposent sur son droit le plus strict et qu'en fait on n'y ait satisfait en rien, nos maîtres nous tirent la ligne au-delà de laquelle nous ne saurions mettre le pied sans manquer à la bienséance.

Le professeur Smiley prétend ensuite réfuter les quatre hypothèses sur lesquelles, selon lui, repose la thèse du statut particulier. Nous ne retiendrons que la quatrième qui nous ramène au pragmatisme pratiqué par M. Lesage. "Cette méthode, nous dit M. Smiley, repose en réalité sur une illusion dangereuse. Jusqu'à maintenant les Canadiens anglais responsables se sont laissés guider par le principe que la fédération pouvait et devait survivre sous une forme plus ou moins semblable à celle qu'elle a présentement, et conséquemment ils ont été disposés à accepter de profonds changements dans le régime fédéral canadien afin de préserver ce principe. La tournure que prend la pensée et la politique québécoise est de nature à ébranler bientôt les fondements mêmes des convictions qui ont inspiré ces anglophones. Dans ces nouvelles conditions, le Canada anglais pourrait en venir à souhaiter la séparation formelle du Québec ne serait-ce que parce qu'elle aurait l'avantage de soumettre les relations entre les deux éléments du pays aux procédures bien définies de la loi et de la diplomatie internationale."

En d'autres termes, la Confédération canadienne doit survivre telle que les Canadiens anglais l'ont conçue; si les Canadiens français veulent la modifier de façon à s'y créer un statut d'égalité, nous préférons qu'ils partent.

Le Comité politique

## DES SYMPTÔMES À LA SOURCE DU MAL

Il est maintenant de notoriété publique que 38 p. 100 des Montréalais vivent dans la pauvreté, que 43 p. 100 des habitants de la ville de Québec habitent des taudis, que 42 p. 100 des chômeurs canadiens se rencontrent au Québec qui lui-même ne représente que 28 p. 100 de la population du pays, que le niveau de vie des Québécois est de 28 p. 100 inférieur à celui des Ontariens et de 50 p. 100 plus bas que celui des États-Unis, et finalement, dernière découverte, que la moyenne des salaires payés dans la Belle Province est de 13,6 p. 100 moindre que celle des salaires payés en Ontario, écart qui s'accroît de l'année en année.

Devant ce triste bilan de la condition du peuple francophone du Canada, d'aucuns y vont de leurs commentaires. Il faut en retenir ici deux qui concordent d'ailleurs, tant par la nature de leur contenu que par l'illogisme de leur conclusion.

Ce fut d'abord M. Jean Marchand, titulaire du nouveau ministère fédéral de la main-d'œuvre, qui s'écriait le 8 novembre dernier: "... tous les espoirs sont permis pour le Canada français si la main-d'œuvre de ce petit peuple parvient à un niveau d'excellence propre à concurrencer celle des autres pays et des États-Unis."

A ceci, rien à redire. Au contraire. Tous les Indépendantistes sont d'accord pour souhaiter la plus haute compétence possible chez les Canadiens français.

Même M. Cyrille Felteau, éditorialiste à LA PRESSE est de cet avis, car c'est de lui qu'il s'agit aussi, ce qu'il écrivait le 8 février au sujet de cette déclaration de M. Jean Marchand risquant d'être lu par un million de Canadiens français.

Poursuivant sa pensée, M. Marchand ajoutait: "... on aura beau changer toutes les constitutions et faire toutes les indépendances que l'on voudra, l'infériorité restera là." Et M. Felteau de commenter, à l'appui de cette dernière remarque de M. le Ministre, "A entendre certains hérauts de l'indépendance à tout prix, on pourrait croire qu'ils s'inquiètent fort peu du revenu et de la compétence des travailleurs sous le nouveau régime auquel ils aspirent. Ce qui paraît compter avant tout pour eux, c'est de déclencher le processus de rupture en s'assurant la maîtrise du pouvoir politique. Après, on verra, semblent-ils se dire. Mais c'est AVANT qu'il faut y voir. On en conviendra la différence d'approche est capitale."

Nous nous exprimons d'en convenir, M. Felteau, la différence d'approche est capitale.

La votre repose sur l'archi-faux principe qu'un peuple, pauvre et dominé au départ, peut conquérir son économie, doter sa main-d'œuvre d'une compétence concurrentielle chez tous les travailleurs, alors même que ce petit peuple ne détient pas les leviers politiques de sa propre administration.

Ce ne sont pas les Indépendantistes qui ont créé la triste situation d'infériorité économique si bien décrite par les chiffres cités plus haut. Ce sont les Fédéralistes. Et de même pour tous les autres aspects du grand problème canadien-français.

La compétence n'est pas un fleur qui se cultive en serre chaude pour le seul plaisir de la fleur elle-même. C'est au contraire une plante qui pousse à foison quand la demande l'y invite.

Et comme si MM. Marchand et Felteau ne le savaient pas: l'organisation politique et constitutionnelle du Canada est telle que le Canadien français, même compétent, est exclu. Deux brefs exemples suffiront à démontrer l'importance du pouvoir politique.

Comment peut-on expliquer qu'avant la nationalisation de l'électricité au Québec, tous les postes de commandement des grandes compagnies hydro-électriques étaient occupés par des Anglo-Américains, alors que trois ans après la nationalisation, et même plus tôt, les mêmes postes de commandement sont remplis par des Canadiens français? Ce qui n'empêche pas la lumière de s'allumer tous les soirs dans toutes les maisons du Québec.

Est-ce que la maîtrise politique du Québec français sur son électricité n'est pas plus de nature à provoquer l'éclosion de compétences chez les Canadiens français que l'actuel "mur de la honte" de la discrimination raciale pratiquée depuis deux siècles par le conquérant?

Autre exemple: à mille pieds de LA PRESSE se trouve le port de Montréal, le plus grand port de mer intérieur au monde. Or, tout le monde doit le savoir, le pouvoir politique exercé sur le port de Montréal réside au gouvernement fédéral d'Ottawa, gouvernement dominé par l'élément anglais, à tel point que pas un seul Montréalais ne fait partie de la Commission des ports nationaux. Conclusion de cette situation: les Québécois ne peuvent pas maintenir le fleuve St-Laurent navigable durant l'hiver parce qu'Ottawa veut favoriser les ports de Halifax et de St-Jean.

Les effets de cette incapacité politique du Québec canadien-français devraient sauter aux yeux de Messieurs Jean Marchand et Cyrille Felteau: parce que notre gouvernement de Québec n'a aucune autorité sur notre port de Montréal, des milliers de Québécois, tant de Montréal que d'ailleurs, sont en chômage durant l'hiver, entraînant ainsi des pertes économiques fantastiques pour les Canadiens français.

Et ça, pas par incompetence des Canadiens français, mais par esprit de colonialisme de nos dirigeants, et de nos éditorialistes de LA PRESSE, colonialisme malheureusement doublé d'aveuglement.

Vous avez raison M. Felteau, la différence d'approche est capitale. Et c'est la votre, celle de M. Marchand ainsi que de tous les Fédéralistes canadiens-français qui est fautive. Vous soignez des symptômes; les Indépendantistes s'attaquent à la source du mal.

Marcel CHAPUT

### L'INDÉPENDANCE

1382 EST, RUE BEAUBIEN, MONTREAL  
TEL.: 274-8055

Le Ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

Publié par  
Le Rassemblement pour  
l'Indépendance Nationale

# C'est faux, le peuple n'a pas ses députés qu'il a élus (2)

## Il y a bien des façons de voter une élection

La Loi Electorale... ce "changement" qui régit l'élection de tout député à l'Assemblée législative, demeure après amendement sur amendement l'instrument le moins démocratique au service d'une nation qui grandit et qui se veut adulte. Comment être maître de son destin lorsqu'on laisse une population ignorante des intrigues politiques qui se jouent sous le couvert des responsabilités et des supposés pénalités. Il apparaît trop facile de vouloir corriger des situations en créant d'autres. C'est d'autant plus grave lorsqu'il s'agit de donner un gouvernement majoritaire.

### Pourquoi avoir raccourci la période électorale au lieu de la prolonger?

Désire-t-on vraiment que rien ne soit vérifié du travail des énumérateurs comme celui de l'impression des listes. On n'a pas idée de tout le travail que doit abattre le personnel du bureau du grand responsable de l'élection dans chaque comté. Plus vite on expédiera le travail, moins les chances seront grandes d'une justice égale pour tous les candidats à une élection générale. Grave erreur que de confier à l'importe qui une besogne exécutée de façon importante et tout le rouage électoral est touché dans les trois principales opérations d'une élection: l'énumération, la révision, la votation. Cette loi, honte à l'Assemblée au Pouvoir, puisqu'il est le seul à en profiter, ne saura être démocratique que le jour où elle remplira bien ces fonctions de façon adéquate et permettra de bien administrer une élection... de voir à la bonne formation d'officiers et surtout de sévir contre la fraude électorale avant de préconiser des élections honnêtes et d'exiger des gens qu'ils votent librement, il faut chercher à établir un système plus valable. Ce n'est certes pas dans le favoritisme, encore moins dans la partialité qu'on réussira à éliminer toutes les circonstances atténuantes.

### Le problème numéro un: les nominations d'officiers d'élection

Qui sont-ils ces adjoints du président général des élections? Tout simplement, d'anciens organisateurs politiques du Parti au Pouvoir ou bien des militants fanatiques d'une des nombreuses associations de comté. De qui s'entourent-ils? Des gens qui suivront aveuglément les directives données. Ne nous étonnons pas s'ils doivent souvent donner des "coullings" contraires à la Loi. Le font-ils vraiment par ignorance ou par favoritisme? Eux seuls le savent. Ce sont ces hommes, un pour la région de Montréal et un pour celle de Québec, qui dictent la ligne de conduite aux présidents d'élection de comtés. Vous aurez la surprise d'entendre ces officiers supérieurs faire le procès de l'opposition. N'ont-ils pas prêt serment d'agir sans partialité, crainte, faveur ni affection. Ne sont-ils pas les représentants mêmes de la justice?

### Puis il y a ces présidents d'élection de comtés

Dieu sait qu'ils n'ont pas la tâche facile, puisqu'ils auront à se servir d'une Loi qui avantage leurs amis seulement. Ces récompenses politiques qu'on leur a données, non sans discussions et pourparlers, ils les devront à un groupe qui représente le gouvernement. Il leur sera difficile de choisir eux-mêmes leur secrétaire d'élection. Des noms d'aides de bureau leur seront suggérés sinon imposés. Il sait ce qui attend le président qui accepte cette fonction. Une fois qu'il débute la période électorale, il se rend vite compte qu'il ne ménera pas sa baraque comme il l'espérait. Il réalisera souvent à son grand désespoir, que seul son parti a ses représentants dans son bureau. Il réalisera également que ce même groupe manipule tous les documents d'élection et qu'aucun autre candidat ne pourra contrôler quoique ce soit. Assermenté, il est bien ainsi que tout son personnel mais les propositions d'amis se feront de plus en plus nombreuses chaque jour. On exigera, on demandera même

des valeurs. Vient un temps où il doit se méfier de tout le monde. Il craint la disparition de certains d'entre eux ou de bulletins de vote. Il apprend que son personnel a ses allées et venues au comté du parti qu'il a nommé. Il objecte mais il n'a pas gain de cause. Le Parti au Pouvoir, celui qui l'a choisi, devient ébété. Si un autre candidat obtient des renseignements de lui et s'il les fournit selon la Loi, il sera traité d'adversaire. S'il a l'intention de placer ses bureaux de votation dans des écoles ou salles, on le rappellera vite à l'ordre en lui octroyant candeliers que les partisans ont fait. Des adresses lui seront fournies où il devra placer les "polls", les bureaux d'addition de correction et de radiation. Une liste d'aides lui sera imposée pour tenir ces dits bureaux. Les constables spéciaux, qui lui seul devait engager, il sera forcé d'en laisser le choix aux organisateurs de son parti politique.

### Le favoritisme: on le retrouve aussi dans l'ensemble de l'énumération urbaine

Seuls les énumérateurs choisis par le candidat du parti au pouvoir recevront des instructions avant d'agir. C'est à ces seuls énumérateurs que seront confiés les documents d'élection. Que de fois les énumérateurs de l'opposition se laissent-ils influencer par ignorance, n'ayant même pas un livre d'instructions. Que d'erreurs de noms, d'adresses, retrouvés dans les six cahiers d'énumération qui loin d'être tous identiques renferment une quantité étonnante de noms fictifs, de morts ressuscités et de non-natalisés. A moins que la fraude ne soit découverte, tous ces gens voteront le jour de l'élection. Demander au président d'élection de faire une vérification plus complète est quasi exiger l'impossible.

### Impression des listes: favoritisme dangereux

Qui choisit l'imprimeur? Le Parti au Pouvoir dans la personne de l'organisateur du comté ou du candidat, s'il est choisi à temps. Quelles seront celles qu'on embauchera pour dactylographier ces listes? Toujours des recommandations de la même organisation politique. Comment peut-on s'expliquer des centaines et des centaines d'erreurs de noms comme cela s'est produit au fédéral aux dernières élections? Même lorsque le cahier des énumérateurs sert de modèle, on change le nom de la rue, on saute une vingtaine de noms d'électeurs, on en retrouve même de nouveaux. Quel contrôle est exercé? Aucun.

### Adressage des listes électorales: vrai camouflage d'irrégularités

On sait qu'ici encore le travail sera donné à des amis du Parti au Pouvoir. Ce qui est le plus étonnant, c'est le peu de lettres qui sont retournées au bureau de président de comté. Lorsqu'il y a tant d'erreurs de noms et d'adresses. A qui servent-elles ces listes mal adressées? Qui peut avoir intérêt à s'en servir et où se les procure-t-on? On ne s'est pas attendu à ce problème ou en a facilité la fraude. Ce qui est nouveau, copié sur le fédéral, n'est pas automatiquement bon.

### Passons maintenant à la révision urbaine

Plus qu'ailleurs le favoritisme est flagrant. Trois réviseurs dont deux représentent le Parti au Pouvoir et un représente l'opposition doivent s'entendre entre eux pour le choix d'un troisième. Inévitablement ça revient au Président Général des Elections qui ne connaît personne dans un comté, suggère le nom du troisième réviseur que le Parti au Pouvoir lui fournit par l'entremise de l'organisation du comté. Il y a donc ici aussi tout un personnel, secrétaires de la révision, aides nombreuses qui ont été le choix de la même organisation politique. Comment le réviseur nommé par l'opposition peut-il garder l'œil ouvert quand tout doit se faire vite. Pour résumer, ce sera encore des gens d'une même pensée politique qui manipuleront les documents d'élection. Pour ce groupe d'individus il sera toujours facile d'ajouter des noms à volonté, d'en radier comme ça s'est produit si souvent dans le passé et même de poster à la dernière minute des avis de convocation pour que les gens concernés les reçoivent trop tard. La révision terminée, personne ne peut appeler l'attention sur des erreurs prises par un quorum de 2 contre un seul. Il y a bien des façons de voler une élection et que rien ne paraisse dans le public. Si cet état de choses paraît normal à ceux qui ont amené la Loi Electorale; nous disons "C'est déplorable mais, Messieurs vous n'y connaissez rien."

### Où a soustrait de la Loi Electorale l'obligation de s'identifier au moyen d'un certificat d'électeur dans les régions de Montréal et de Québec

De nombreux abus surgiront bientôt. Regardons les rapports des dépenses électorales du Fédéral et nous comprendrions que plusieurs sont incomplets. Quand dans un comté il y eut envoi de nombreux imprimés et qu'en plus d'une publicité faite dans les quotidiens, sur des panneaux réclames, on sait tous les écarts d'une organisation monstre et son coût. C'est normal que nous nous en rendions compte. D'où est venu cet argent? Qui l'a fourni clandestinement. Qui a payé ces organisateurs à plein temps? Les listes électorales de fonds constateront l'élection de celui qui a grandement aidé? Qui pourra juger du coût réel de l'organisation d'un candidat. Pour les deux parties reconnues, ce montant alloué ne fera qu'augmenter le revenu de la caisse électorale. Et les dépenses ne seront que plus fortes, en publicité et en représentation. A ces représentants on donnera un \$300 ou un \$1000 de plus, quand on n'offrira pas davantage.

### Pourquoi nous doutons de l'efficacité de la Loi Electorale?

Parce que personne ne peut nous convaincre d'une saine énumération d'une confection normale des listes électorales. d'une révision honnête... de la non-distribution de certificats d'électeurs, et de bulletins de vote... et d'une votation faite dans des conditions désirables.

### S'est-on penché sur le problème des visiteurs de polls?

Que recherchent-ils les organisateurs? Est-il nécessaire de connaître le moment où l'électeur votera ou s'il ne votera pas? Encore, veut-on savoir s'il sera absent de son domicile le jour de la votation, ou incapable d'aller voter? Ce qui nous semble banal a énormément d'importance à leurs yeux. Si on désire vraiment des élections honnêtes pourquoi tolère-t-on jusque longtemps ces hommes zélés qui influencent trop souvent les responsables de la votation par leurs menaces et leurs supposés conseils. Ne sont-ils pas là plutôt pour distraire de leur travail ceux qui ont accepté de le faire proprement. Ne vien-

ent-ils pas tout simplement pour contrôler l'exécution des ordres donnés et s'assurer du bon fonctionnement de la machine électorale?

### Autre point important sur lequel on ne s'est pas attardé! la représentation des candidats dans les bureaux de votation

Si un seul représentant de candidat a le droit de se tenir dans ce bureau pourquoi tolérer une deuxième représentation pour ce même candidat surtout au moment du décompte. S'il est donné au greffier, aux représentants des candidats payés par le Gouvernement, les mêmes instructions qu'aux scrutateurs, on éliminera ces causeurs de désordre, ces "p'tits Jos connaissants" de la dernière heure, et toute la votation s'en portera mieux. Si un candidat veut se résigner à laisser les officiers d'élections sous l'emprise du Président d'élection tant par ses directives que par ses conseils, nous n'aurions plus à combattre des situations plus ambiguës les unes que les autres. Aussi pourrions-nous redonner à tout ce personnel de la votation le vrai sens de ses responsabilités. Même assésentés, on ne cesse de les contacter, de les intimider et de les obliger à agir contre la Loi.

### Les dépenses électorales accordées aux candidats

De nombreux abus surgiront bientôt. Regardons les rapports des dépenses électorales du Fédéral et nous comprendrions que plusieurs sont incomplets. Quand dans un comté il y eut envoi de nombreux imprimés et qu'en plus d'une publicité faite dans les quotidiens, sur des panneaux réclames, on sait tous les écarts d'une organisation monstre et son coût. C'est normal que nous nous en rendions compte. D'où est venu cet argent? Qui l'a fourni clandestinement. Qui a payé ces organisateurs à plein temps? Les listes électorales de fonds constateront l'élection de celui qui a grandement aidé? Qui pourra juger du coût réel de l'organisation d'un candidat. Pour les deux parties reconnues, ce montant alloué ne fera qu'augmenter le revenu de la caisse électorale. Et les dépenses ne seront que plus fortes, en publicité et en représentation. A ces représentants on donnera un \$300 ou un \$1000 de plus, quand on n'offrira pas davantage.

### Pourquoi nous doutons de l'efficacité de la Loi Electorale?

Parce que personne ne peut nous convaincre d'une saine énumération d'une confection normale des listes électorales. d'une révision honnête... de la non-distribution de certificats d'électeurs, et de bulletins de vote... et d'une votation faite dans des conditions désirables.

### S'est-on penché sur le problème des visiteurs de polls?

Que recherchent-ils les organisateurs? Est-il nécessaire de connaître le moment où l'électeur votera ou s'il ne votera pas? Encore, veut-on savoir s'il sera absent de son domicile le jour de la votation, ou incapable d'aller voter? Ce qui nous semble banal a énormément d'importance à leurs yeux. Si on désire vraiment des élections honnêtes pourquoi tolère-t-on jusque longtemps ces hommes zélés qui influencent trop souvent les responsables de la votation par leurs menaces et leurs supposés conseils. Ne sont-ils pas là plutôt pour distraire de leur travail ceux qui ont accepté de le faire proprement. Ne vien-

# CARREFOUR DES IDÉES CARREFOUR

## BILLET SOCIO-ÉCONOMIQUE

JACQUES-A. LAMARCHE

### LE RAPPORT BÉLANGER ET LA FISCALITÉ

Le Rapport Bélanger est un gâteau présenté à la table familiale avec les instructions du chef cuisinier sur les ingrédients provinciaux pour le préparer. De main, un autre cuisinier aussi habile et compétent suggérera une nouvelle poignée. En somme de la cuisine et de la pharmacie!

Les ingrédients étaient connus. Le rapport Bélanger n'innove pas. A l'heure où le Québec a besoin d'un mode d'emploi relatif à ses pouvoirs fiscaux, le rapport Bélanger dépose un document assimilable aux recettes de Jehanne Benoît.

VOICI VOS POUVOIRS FISCAUX EN RÉGARD DES ARTICLES 91, 92 ET 118 DE L'ACTE DE L'AMÉRIQUE DU NORD BRITANNIQUE ET LA FACON DE VOUS EN SERVIR: tel devrait être le rapport reçu par Québec tant qu'il fait partie de la Fédération et de l'entente née de la Confédération de Québec en 1864.

L'article 91 accorde au parlement canadien un pouvoir exclusif de législation pour "le mode ou système de taxes" relatif aux catégories bien pré-

vués. L'article 92 accorde aux parlements provinciaux un droit exclusif de législation sur "les contributions directes dans la province en vue de prélever des revenus pour des fins provinciales". L'article 118 s'inspire de la même résolution de la Conférence de Québec: "En considération de la transmission faite à la législature générale du pouvoir de taxer... voici les subdivisions per capita".

J'aurais voulu que le rapport Bélanger nous dise, à nous les citoyens du Québec et à vous messieurs les législateurs élus du Québec, ce que le Québec doit faire pour exercer pleinement les pouvoirs fiscaux reconnus par l'AANB et aussi longtemps que nous faisons encore partie du Canada. Après, ce ne sera plus le problème des législateurs actuels plus parlementaires que parlementaires.

J'aurais voulu que le rapport précise un mode d'action à partir de trois grands arrêts concrets en matière de fiscalité.

1.— Silver Bros. Limited et Procureur général du Québec versus Procureur général du Canada (1932 A.C. 514. Le Con-

seil privé établissant que les taxes exigibles lors d'une millite, en dépit de la loi prioritaire québécoise de 1909, mais à cause de la loi fédérale de 1922 "ne peuvent plus chevaucher, s'il y a priorité doit appartenir au Parlement fédéral".

Le ministre provincial de la Justice aurait pu alors continuer à s'intéresser à ce qui est maintenant le champ législatif fédéral: les faillites (voir la Banque Royale du Canada versus Larue (1928) A.C. 187).

2.— Great West Saddlery Co. versus le Roi (1921) 2 A.C. 91. "Dans les sphères qui leur sont attribuées par l'AANB, le Dominion et les provinces sont le principe général, des gouvernements coordonnés... C'est là un principe qu'il faut observer de près en éprouvant la validité de la législation provinciale à l'égard de comme atteignant les compagnies du Dominion".

Le ministre provincial de la Santé aurait pu alors se défendre au lieu de s'excuser quand M. L.B. Pearson rabrouait tout le Québec subordonné.

3.— Le citoyen de la province de Québec peut-il refuser de payer l'impôt sur le revenu que réclame le gouvernement fédéral lorsque par exemple, en 1953, l'exécute le revenu fédéral sur l'impôt direct était de 17%. Il s'agissait de \$75,000,000 qui aurait dû rester dans le domaine provincial. "Quand le parlement fédéral, en matière de taxation, pour réaliser l'un des objectifs prévus à l'article 91... s'il va au-delà, il n'est plus dans la légalité, il répudie la constitution" (p. 149) Juge Bernard Bissonnette. Essai sur la Constitution du Canada).

J'aurais voulu que le rapport Bélanger me confirme que juridiquement le citoyen du Québec ne doit pas à Ottawa ce qu'Ottawa ne peut légalement lui réclamer. Hélas, encore une fois, nos législateurs québécois ont hésité. Il y a donc des pâtes molles partout!

## QUÉBEC SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

Sur le plan international, nous sommes fiers qu'une personnalité comme Raymond Aron reconnaisse nos droits internationaux à l'indépendance du Québec devant le monde entier. En 1964, Raymond Aron déclarait autrefois: "Il saute aux yeux que le Québec français du Canada est assez nombreux et dispose d'un territoire assez vaste pour constituer un Etat indépendant". Il serait trop long d'énumérer toutes les personnalités qui reconnaissent clairement le droit du Québec à un statut international à l'O.N.U. Des groupes aussi, tels les partis socialistes ou communistes, ont indirectement les Etats socialistes et communistes! Pourquoi pas?

La reconnaissance internationale du Mouvement de l'indépendance du Québec s'est faite d'une façon directe ou indirecte. 1.—Reconnaissance directe: par la presse, la radio-télévision internationale. Dire que Radio-Canada (Canadian) ignore encore officiellement notre marche irréversible vers l'indépendance! Qu'importe! Nous aurons bientôt Radio-Québec!

premier pas vers une première reconnaissance internationale DE JURE.

Qui niera sérieusement et objectivement que la réception officielle du chef de l'Etat français, à Paris, sans invitation à l'ambassadeur de l'Etat canadien, n'est pas une reconnaissance "de facto" dudit Etat du Québec?

Autodétermination "de facto"... sans violence!

2.—Reconnaissance indirecte: par Ottawa et par Londres! Le monde entier se souviendra longtemps de la visite "populaire" de la Reine d'Angleterre à Québec, notre capitale internationale. Ensuite, le 5 février dernier, lorsqu'une dépêche internationale d'Ottawa déclarait que la Reine ne viendrait pas à Montréal à cause des nationalistes "extrémistes"! (Voir à ce sujet mon article dans la dernière édition de l'Indépendance).

Notre évolution se poursuit, dans l'ensemble, sans violence. Seuls, les satisfaits du statu quo ont intérêt à ralentir cette évolution par la violence. D'ailleurs, il y a peu d'indépendantistes "sages" qui feraient le jeu de la minorité qui veut une indépendance "à la Haïne", en employant la violence aujourd'hui!

Poursuivons donc notre marche positivement, fraternellement vers une indépendance "à la Haïne", en employant la violence aujourd'hui!

Walter P. O'Leary

### FEU LA CONSTITUTION

### LE BNA ACT ET NOUS (3)

### DÉCLARATION DU DÉPUTÉ ROSE

Nous avons fait allusion, dans l'article précédent, à la fameuse intervention du député John Rose au parlement canadien en 1965, lorsqu'il a déposé des débats sur la Confédération. Nous reproduisons ce texte "in extenso" pour démontrer avec quel esprit colonialiste le BNA Act fut adopté. "J'en viens maintenant à des objections que j'ai entendu faire même par certains de mes amis. Ces objections, comme je l'ai déjà dit, ont un caractère vague et indéfini, et ne s'attaquent à rien de particulier dans le projet qui nous est soumis. Elles ne sont que plus difficiles à combattre. Si l'interroge une certaine classe de la population voici la réponse que je reçois:

"Oh! vous allez nous mettre à la merci des Canadiens français; l'influence anglaise sera entièrement annihilée nous n'aurons plus aucune influence et les avantages que nous avons gagnés depuis vingt-cinq ans par notre union avec les populations de notre race dans le Haut-Canada, seront complètement perdus! — Je réplique: Mais que craignez-vous? Lequel de vos intérêts est en danger? Vous être unis à une majorité de votre race, avec pouvoir, dans la législature générale, de nommer les gouverneurs locaux, d'administrer la justice et de nommer les juges; vous avez le contrôle de la milice et autres moyens de défense; vous pouvez faire des lois concernant les postes, le commerce, le trafic, la navigation; et les grands et importants intérêts, dont le centre est dans le district que je représente, — en un mot, tout ce qui intéresse la minorité Bas-Canadienne, est sous le contrôle de la législature fédérale. Les Canadiens français ont cédé au gouvernement central le règlement des questions d'usage, de mariage et de divorce, tous points sur lesquels ils ont des opinions bien arrêtées; que crai-

gniez-vous donc de l'action de la législature locale? Mais on ajoute: "Tout cela peut être vrai mais nous n'aurons aucune nomination parmi nous. L'Administration des affaires du Bas-Canada sera entièrement aux mains de la majorité française qui donnera toutes les places".

— Vous répondez: "Est-ce l'exercice de ce patronage qui fait votre crainte? La nomination des juges, des employés des postes, le patronage des douanes, des travaux publics et de tous les branches importantes locales ne pourront nommer que quelques officiers municipaux, et pour quelques petites charges vous allez compromettre le succès d'un projet dont les conséquences sont si importantes pour toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord!"

Honorable John Rose, député à l'Assemblée législative du Canada pour le Comté de Montréal-Centre; Débats parlementaires sur la question de la Confédération, pages 414-415. (Québec, 1865). On a souvent signalé, aussi, la différence dans les discours de Sir John A. McDonald selon qu'il parlait au Haut-Canada ou au Bas-Canada. Pour rassurer les anglophones, il leur déclarait que jamais on ne laisserait le contrôle du St-Laurent et des grands intérêts aux ignorants du Bas-Canada où les dits s'accumulaient sous l'Union. A cette époque il n'y avait ni radios ni agences de presse...

Pierre M. VERDY

**Bulletin d'inscription au RIN**

Je désire devenir membre du R.I.N.

Veillez trouver ci-jointe ma cotisation annuelle de \$7.00 ou \$4.00 (étudiant)\*

Nom .....

Adresse .....

Ville .....

Téléphone: Rés. .... Bur. ....

Profession ou métier .....

(Ecrire lisiblement S.V.P.)

DECOUPEZ OU COPIEZ CE BULLETIN ET ADRESSEZ-LE A

R.I.N.

1382 est, Beaubien, Montréal

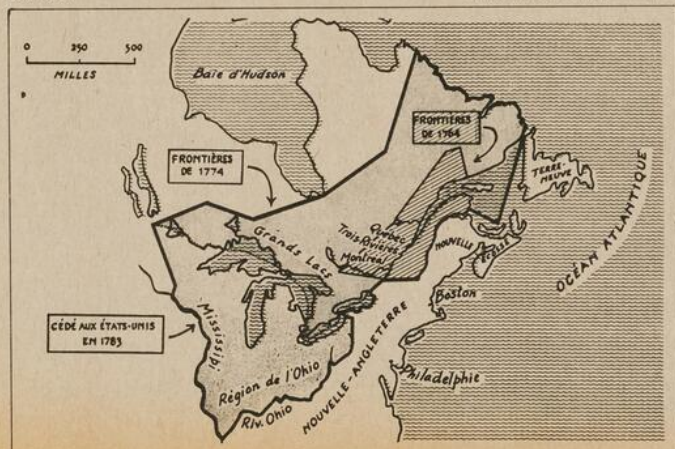
\* Ce montant inclut l'abonnement au journal "L'Indépendance".

# Le Québec est en position de reprendre le Labrador... qui lui appartient

Reportage par JACQUES DUPONT et JACQUES HARVEY

Quand, tout jeune, aux cours de géographie, on commence à étudier la carte du Canada, on est surpris de voir qu'un morceau de la province de Québec n'est pas de la même couleur que le reste. Si, à ce moment, des explications sommaires sont données par un maître tant soit peu nationaliste, la surprise se transforme en courroux et le jeune homme qui ne connaît pas encore le contexte historique et politique du pays, se dit que cette ignominie ne peut pas ne pas être un jour corrigée, de façon à ce que l'Etat du Québec s'étende jusqu'à l'Atlantique.

Mais vient le jour où on se rend compte que tout n'est pas aussi simple et que les prétentions de Terre-Neuve au sujet de cette côte, n'étaient pas tout à fait sans fondement. Un bon Québécois cependant, n'arrive jamais à admettre la frontière actuelle et à toujours envie de pousser dessus, surtout s'il étudie son histoire d'un peu plus près.



Evolution des frontières du Canada, selon les sautes d'humeur des dirigeants de Londres, du traité de Paris (1763-1764) jusqu'au Newfoundland Act de 1809. En ces temps, la presque totalité des habitants du Canada étaient de langue française.

## Un Cha-Cha frontalier

Le match Québec-Terre-Neuve au sujet de cette frontière commence au lendemain du traité de Paris par la Proclamation royale de 1764. Celle-ci limite la province de Québec, au nord-ouest, par une ligne à peu près parallèle au fleuve, qui passe à travers le lac St-Jean jusqu'à la rivière Outaouais. La rive nord du St-Laurent se termine, pour le Québec, à la hauteur de Hève St-Pierre et la limite passe à l'ouest de l'île d'Anticosti. Québec se résume donc à peu de chose. Avantage pour Terre-Neuve.

Les protestations des pêcheurs québécois firent qu'en 1774, l'acte de Québec restitua tout le Labrador à notre province.

Avantage pour Québec. Terre-Neuve proteste et en 1809 le Newfoundland Act réduit à nouveau le Québec à ses proportions de 1764.

Avantage à Terre-Neuve. La voix des pêcheurs du Québec se fait entendre de nouveau et l'acte de 1825 étend la côte québécoise jusqu'à Blanc Sablon sur le détroit de Belle-Isle.

Mais tous ces actes n'avaient jamais clairement défini la frontière intérieure et c'est Terre-Neuve qui, en 1902, prit les devants en accordant un permis de coupe de bois à la "Grand River Pulp and Lumber Company" au-dessus du 52e parallèle. C'est là que naquit le conflit, qui aboutit au tracé de 1927, par le Conseil privé de Grande-Bretagne.

## Un jugement de salauds

C'est à l'époque de la marche vers l'indépendance canadienne que fut rendu le jugement des Lords; on peut donc affirmer sans se tromper, que dans une certaine mesure, le conseil privé était à la fois juge et partie puisque Terre-Neuve était leur colo-

nie. Il ne faut donc pas s'étonner que le verdict ait totalement été favorable à l'autre partie.

La cause avait pour but de définir la limite intérieure de la côte du Labrador, que l'on revient à Terre-Neuve, mais les Lords en ont profité pour s'attribuer un territoire. Le Québec, dépeuplé, n'a jamais reconnu officiellement cette frontière, résultant d'un jugement, dont l'un des critères de fixation, est la négation de l'autre. En effet, pour fixer les frontières nord et ouest, on s'est appuyé sur l'argument suivant: l'occupant du littoral a droit à l'intérieur des terres jusqu'au partage des eaux. Ainsi, le Labrador-Terre-Neuve pénètre jusqu'à 700 milles à l'intérieur du Québec. Mais du côté Sud, le principe ne valait plus et on s'est contenté de tirer une ligne droite le long du 52e parallèle, tracé qui ressemble à un geste de lassitude, après avoir trouvé une frontière aussi ridicule que compliquée. Les Québécois qui occupaient la côte du St-Laurent n'avaient plus droit, eux, à l'intérieur des terres jusqu'au partage des eaux.

Le critère, deux poids deux mesures, nous donnait comme toujours, la petite mesure.

Non, ce n'était pas un geste de lassitude; cette ligne coïncide tout bien avec celle de la concession de Terre-Neuve à la Grand River Pulp, concession qui, on s'en souvient, avait déclenché le conflit. En accordant ainsi à Terre-Neuve, 11,600 milles carrés de plus que la colonie ne demandait, les Lords précisaient.

"Une frontière ainsi tracée, en suivant la ligne de partage des eaux, serait sans doute plus convenable que celle qui suit la ligne arbitraire du cinquantième parallèle et aurait l'avantage d'attribuer au Canada, toute la longueur des rivières, qui se jettent dans le golfe St-Laurent. Mais leurs Seigneuries ne seraient pas justifiées en adoptant une borne

qui, bien que convenable en elle-même, n'est pas garantie par les termes de Statut de 1825."

1825. Pourquoi pas 1809 qui accordait à Terre-Neuve la limite intérieure du bassin Atlantique? Pourquoi pas 1774 qui accordait tout le Labrador à Québec?

## De l'avantage de la Confédération?

Mais la faiblesse de la thèse canadienne justifiait, paraît-il, les

Il est vrai qu'on entendait de temps en temps quelques protestations, mais que peut-on, quand on est confédéré?

Comment se fait-il que la province de Québec ait été absente à l'instance de 1927? Peut-être pour cette raison, se considérer comme non liée par le jugement des Lords! Là, comme toujours, l'analyse nous conduit à une impasse constitutionnelle. Mais peut-on dire que le Québec s'en soit suffisamment occupé? Car la question est importante et cause aujourd'hui de graves problèmes.

La frontière sud, par exemple, cette ligne que les Lords n'ont pas réussi à justifier convenablement, nous enlève tout le parcours supérieur d'un grand nombre de rivières, qui se déversent dans le golfe St-Laurent. Ces cours d'eau qui, éventuellement, pourraient s'avérer très importants pour les ressources forestières ou hydrauliques, sont devenues sans valeur, puisqu'ils sont coupés par le 52e parallèle. En conséquence, l'installation de pouvoirs électriques et de moulins à papier, ne pourrait se faire, sans acheter d'abord les droits de coupe et de réserve d'eau à la province de Terre-Neuve. Par cette frontière, le jugement nous a non seulement dépossédé de l'immense territoire (11,600 milles carrés) compris entre le 52e parallèle et le partage des eaux, mais il a fait perdre, pour nous, presque toute la valeur du territoire qu'il nous laisse au-dessous.

En effet, l'histoire de pêche du siècle passé, est aujourd'hui devenue une question de ressources naturelles et ces ressources, on les trouve davantage au fond des terres, que sur la grève.

Les moyens d'expédition son minéral, alors qu'il devrait refuser énergiquement de reconnaître cette frontière et prendre les moyens qui s'imposent pour la faire reculer jusqu'à une ligne satisfaisante. Nous devons surtout cesser d'aider Terre-Neuve à exploiter le Labrador en lui permettant d'utiliser notre territoire et nos ports de mer du St-Laurent. Mais en avons-nous la possibilité?

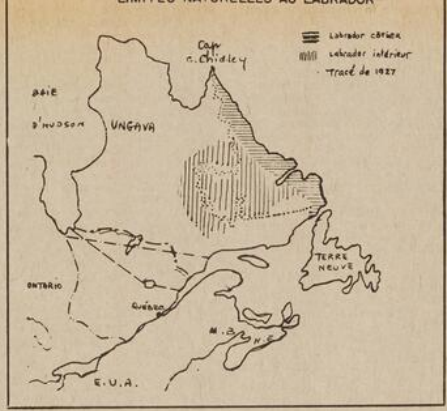
## Si le mouton montrait... les dents!

Henri Dorion déclare: "On peut dire, pour conclure, que la position juridique de la province de Québec en face du jugement de 1927, forte à ce moment, s'est progressivement détériorée depuis cette date..."

A ce sujet, il est question de reconnaissance tacite d'occupation de territoire et de l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération.

Mais la position juridique on s'en fout. On sait ce que vaut pour nous la justice dans de telle situation; y recourir c'est retourner à 1927. La solution est bien différente: c'est le chantage. À la fin de son exposé, Monsieur Dorion "parle d'une solution générale" où la région minière du Labrador serait un territoire commun aux deux provinces, une possession commune. Mais ce n'est pas à nous d'être généreux; nous n'en avons pas les moyens. Pour faire la charité il ne faut pas être pauvre.

## LIMITES NATURELLES AU LABRADOR



Carte montrant ce que l'on devrait entendre raisonnablement par Côte du Labrador (en hachures horizontales). En hachures verticales, extension abusive des lords anglais à la notion de "côtes", et du Labrador côtier.

## Une frontière... flottante

Le fer, cette armature vitale de la vie moderne, on le trouve au cœur de notre province et son extraction, pour notre malheur et le bonheur des exploitants, se fait justement de part et d'autre et même à cheval sur la frontière en question. Cette frontière est d'ailleurs une ligne de brouillard..."

Le géographe Henri Dorion explique en substance: "Ce qui en fait, souligne avec le plus de force la futilité de la notion de ligne de partage des eaux dans une région comme celle du Labrador, c'est la présence de secteurs soumis à un drainage imprévisiblement variable et changeant. L'occurrence de tels caractères hydrographiques rend non seulement difficile, mais littéralement impossible la détermination, même approximative, d'une ligne de partage des eaux."

"Et les exploitants (on devrait dire exploitateurs) s'en donnent à cœur joie. Il est facile, en effet, d'imaginer le marchandage possible des compagnies minières, favorisées par la concurrence de deux provinces. La conséquence est que notre fer est pratiquement donné aux compagnies qui l'exploitent. On dit souvent que le sol du Québec est riche, mais du côté du Labrador, c'est une richesse qu'on dilapide."

Est-ce que, par des moyens occultes, ces puissantes compagnies travaillent à figer la frontière et à empêcher le règlement d'une situation si avantageuse pour elles? On peut se le demander car la question semble assez secrète et le public n'en est pas informé. Que se passe-t-il au juste, nous n'en savons rien, et ce, depuis longtemps. Et pendant ce temps, le Québec continue de fournir à Terre-Neuve

## Le Québec a les clés du Labrador

Il faut accepter la solution de chantage, car c'est elle seule qui peut donner au Québec une solution avantageuse.

Ce chantage nous est d'abord permis par les chutes de la rivière Hamilton. L'électricité qui y sera produite devra passer par le Québec et M. Smallwood n'a pas le choix. Malgré son projet mirifique de transporter l'énergie électrique par chez lui, en traversant le détroit de Belle-Isle, il attend encore la décision du Québec et c'est cette décision qui permettra ou bloquera l'exploitation des chutes Churchill.

La traversée des lignes de transmission par le détroit de Belle-Isle ne peut être prise au sérieux, mais doit être considérée comme un bluff publicitaire, destiné à faire croire aux Québécois que Terre-Neuve peut se passer du Québec et que nous pourrions perdre de l'argent en refusant de conclure le marché aux conditions proposées. Ce projet n'est pas sérieux et il ne se réalisera jamais pour une raison bien simple. En effet, le détroit est fréquenté par des icebergs de grandes dimensions qui s'échouent et dérivent, poussés par des courants de va et vient, pouvant atteindre une vitesse de quatre nœuds. Certain d'entre eux raclent le fond au milieu du détroit. L'installation de fils électriques dans ces conditions est donc impensable.

Lorsqu'on sait que ces chutes représentent une puissance supérieure à celle du complexe Manicouagan-Outardes, on comprend le grand avantage de cette question pour un chantage éventuel exercé par le Québec.

## Qu'est-ce que le Labrador?

En principe c'est cette partie de la péninsule québécoise qui confine à l'Océan Atlantique, entre le détroit de Belle-Isle (abords de Terre-Neuve) et le Cap Chidley, à l'entrée du détroit d'Hudson, au nord. On définit du nom de Labrador "terreneuvien" le territoire démembré de la notion de "côte" dans cette région. Voici quelques renseignements intéressants pour le lecteur.

**SUPERFICIES**

	En milles carrés
Ile de Terre-Neuve	43,360
Labrador terreneuvien	112,000
Total Terre-Neuve et Labrador	155,360
Québec (sans le Labrador)	595,000
Québec au complet (Labrador récupéré)	707,000

**CLIMAT**  
Froid rigoureux. Enneigement prolongé (septembre à juin). Brouillards fréquents et tenaces. De plus les glaces rendent l'accès des ports délicats ou impossibles pendant 7 mois de l'année.

**RESSOURCES**  
Forêts — Pêche (Morue). Depuis 1950, exploitation minière des immenses gisements du Fossé au Labrador, débouchant à Sept Îles. Enfin important potentiel hydro-électrique, en particulier aux puissantes Chutes Hamilton.

**AVIS**  
L'immense péninsule québécoise, actuellement habitée sur sa majeure sud, peut voir (et verra sans doute) dans les cinquante prochaines années la multiplication d'implantations comme celles de Schefferville, qui exploiteront les énormes richesses minières du sous-sol. Ce n'est donc pas du tout le moment de nous laisser "déposséder".



En hachures, la zone que le gouvernement Lesage essaie de se faire rétrocéder par celui de Joe Smallwood. Le R.I.N. récupérera la totalité du Labrador entre la baie d'Hudson et l'Atlantique. En trait gras, tracé de 1927 de la frontière entre Terre-Neuve et Québec dans la région du Labrador.

Ce qui vient étayer davantage la position de notre province, c'est que le Québec possède la clef de l'exploitation du minerai Terre-Neuvien. En fournissant le débouché de nos ports, nous avons jusqu'ici travaillé contre nos propres intérêts, alors que nous aurions pu bloquer toute exploitation du Labrador, en refusant qu'elle passe par le Québec. L'exploitation du Labrador est en effet à notre merci, malgré les prétentions fantaisistes et les histoires à dormir debout de M. Smallwood.

D'ailleurs, la route suivie jusqu'ici par le minerai Terre-Neuvien le démontre bien. Ce territoire est prisonnier d'une ceinture de glace qui n'y permet la navigation que durant une période d'environ quatre mois par année et dans des conditions difficiles. Ceci rend toute installation portuaire non rentable. Les ports du St-Laurent, au contraire, permettent une circulation facile, pendant toute l'année.

Il faut donc utiliser au maximum ces moyens de pression dont nous disposons pour faire reculer les frontières. Il est ridicule de continuer de fournir à cette province, les seuls moyens dont elle dispose, pour exploiter des richesses dont nous avons été dépouillés, sur ses instances. En attendant un règlement définitif de cette frontière, il faut absolument que le Québec limite les exploitations à celles qui existent déjà. En effet, nous pouvons décider de l'avenir du Labrador car, ce territoire fait physiquement partie du Québec et en dépend.

## Que justice nous soit faite!

Jusqu'à maintenant l'action énergique de M. Smallwood et la mollesse de nos dirigeants ont fait de Terre-Neuve un concurrent avantageux par l'exploitation des mines sur la soi-disant ligne de partage des eaux, mais un Québec déterminé à pousser sur ces frontières pourrait démontrer que, dans le doute, c'est lui qui peut gagner la bataille et que Terre-Neuve doit se résigner à tenir compte de ses exigences.

Il est vrai que, du sénat, dont la solennelle fuit dérangée par la société St-Jean-Baptiste, nous est venu, au début de février, l'appel aux armes de Monsieur Hallett à ses concitoyens, mais une telle extravagance démontre bien la faiblesse de la position de Terre-Neuve en face de cette frontière.

Nous pouvons exiger de Terre-Neuve un changement de frontière important, en échange de notre collaboration. Il faut d'abord exiger le partage des eaux du côté sud et sans rien offrir en échange; ce partage nous appartient de droit, droit fondé sur un critère qui est par ailleurs si favorable à Terre-Neuve.

Nous devons exiger également le recul de la frontière ouest de façon à éliminer ce gonflement anormal du partage des eaux et régler du même coup le problème des mines.

Le timide Hallett dira peut-être que c'est trop demander, mais nous venons de voir que, malgré les petites complications possibles à cause du laisser-aller du dernier demi-siècle, nous avons encore tous les atouts en mains.

## Et le reste du Canada?

### Il nous appartient un peu? Non?

Dans ce "règlement de comptes" qui nous oppose à Terre-Neuve, le Québec a des arguments économiques de poids. Mais il a aussi des arguments politiques très intéressants en ce sens qu'ils pourraient obliger Ottawa à nous donner un petit coup de main.

Le Québec, jusqu'à nouvel ordre (prochain d'ailleurs) fait partie de la Confédération canadienne. Cette confédération exerce une autorité souveraine sur certains territoires qui "appartiennent" à la communauté, donc un peu à nous, Québécois. Ces territoires sont le Yukon et surtout les territoires du Nord-Ouest.

En principe le Québec a droit à 30% de ces territoires. Pour le moment, la première chose que le gouvernement Lesage devrait faire, ce serait d'exiger que le bilinguisme y soit reconnu et surtout établi dans la réalité. (Avis à M. Landreault, le héros de sa commission bi-bi).

Mais surtout et dès maintenant, pour éviter que dans quelques années on nous refasse un coup aussi "tordu" que celui de la côte du Labrador, le gouvernement du Québec doit exiger l'application du principe qui commande l'attribution des terres publiques: Tout ce qui est au nord (ou au sud) du territoire d'une nation lui est en principe reconnu. Pour le Québec, en vertu de ce principe, nous réclamons la Terre de Baffin. La superficie de cette île immense représente environ 180,000 milles carrés. C'est un peu glacé aujourd'hui, mais dans cinquante ans, on sera bien content peut-être de l'avoir, et on se félicitera de l'avoir réclamé... exigé en 1966.

Je désire m'abonner à L'INDÉPENDANCE

Mon nom: .....

Mon adresse: .....

Téléphone: .....

Envoyez à L'INDÉPENDANCE 1382 est, rue Beaubien

Je joins \$3.00, ce qui paie l'abonnement à 24 numéros.



# LE COIN DE FERNAND ROBIDOU

## MONIQUE VERMONT

### TOUJOURS TROP TARD

"Le hockey professionnel a prouvé qu'il se f... de notre sport, à moins que ce ne soit une mine d'or pour quelques-uns. Et, dans leur cupidité, les professionnels ont complètement oublié que leur programme d'expansion comportait la semence même de la mort du hockey. La Ligue nationale est notre circuit, notre orgueil et notre sport, mais on a finalement admis qu'aucun de ces titres ne signifiait quoi que ce soit pour les gouverneurs, à l'exception d'être un moyen d'aveugler le public, d'obtenir notre aide pour développer des joueurs pour eux gratuitement et de mousser la publicité et les recettes à leur profit. Les barons de la Ligue et leurs nouveaux associés aussi cupides ONT REDUIT LE RÔLE DU CANADA A CELUI D'UNE FERME GIGANTESQUE D'ESCLAVES DU HOCKEY. Nous ne sommes plus que la Côte d'Or du hockey. Les professionnels n'ont plus qu'à exploiter leurs affaires ailleurs. Que notre sport national revienne aux gens auxquels il appartient vraiment, à ceux qui en ont fait un sport international et au peuple canadien." (Gordon Jukes, secrétaire général de l'Association canadienne de Hockey amateur.)

Ces sentiments vous honorent, monsieur Jukes... mais, encore une fois, vous éclairez au moment où le mal est fait. L'établissement nord-américain a pris toute la place et vous devez vous incliner.

"Le moins qu'on puisse dire de l'expansion de la Ligue nationale, c'est qu'il s'agissait d'une question de piastres. Il a même été admis qu'on avait refusé la demande de Vancouver parce que cette ville ne pouvait offrir LES MEMES ACCESSIBILITÉS AUX GRANDS RESEAUX DE TELEVISION qui jetteront des millions dans la mêlée. D'ailleurs, le ton des communiqués est clair. On n'y parle pas des joueurs, ni du calibre de jeu. On n'y parle que de millions." (Gérard Gosselin — Le Devoir.)

Vous sentiez depuis longtemps, monsieur Gosselin, que les directeurs préparaient un tel coup. Pourquoi ne pas avoir alerté vos lecteurs ?

"Le joueur de hockey est un travailleur comme les autres. Son travail consiste à faire entrer la rondelle dans les buts. Le joueur de hockey est aussi un artiste de la télévision. On dit que des considérations d'argent LIÈS AUX DROITS QUE LA LIGUE "NATIONALE" POURRA PERCEVOIR SUR LE TRANSMISSION DES JOUTES A LA TELEVISION, ne sont pas étrangères au choix de Los Angeles, San Francisco, Pittsburgh, Minneapolis, Philadelphie, Saint-Louis et à l'échec de la candidature de Vancouver... Montréal faisant partie de cette ligue américaine, faussement appelée "nationale", étonnons-nous qu'aucun de nos ministres n'ait eu l'idée de nationaliser l'équipe des CANADIENS tricolores et tout ce qui va avec, ne serait-ce que pour faire éclater, au grand jour CETTE IN-VAISEMBLABLE FUMISTERIE "NATIONALE". La vérité, c'est que NOTRE SPORT NATIONAL EST COLONISÉ PAR L'ARGENT." (Guy Cormier — La Presse.)

Je ne le vous fais pas dire, monsieur Cormier. Voyons si vos attitudes, face, toujours, à l'"établissement nord-américain", seront aussi claires et nettes.

"La semaine dernière, à New York, est décédée la Ligue nationale de hockey à l'âge de 49 ans, et trois mois des suites d'un étouffement progressif." (Gérard Gosselin — Le Devoir.)

"Le hockey est une 'bêbête' inventée par les Canadiens, et les Américains ont constaté qu'il y avait de l'argent à faire avec cette 'bêbête'. Ils s'en sont tout simplement emparés comme ils l'ont fait pour nos mines, nos forêts et à peu près toutes nos ressources naturelles." (Théâtre Brisebois — Dimanche-Matin.)

"En voulant bien admettre qu'il se trouve de bons amateurs de hockey aux Etats-Unis, il reste que les Américains se f... depuis presque toujours de notre sport national... Comme tous les autres sports majeurs en Amérique du Nord, le hockey est aussi devenu un gros 'business'." (Maurice Richard — Dimanche-Matin.)

Que la ligue nationale de Hockey repose en paix ! Nous ne pouvons plus rien pour elle. Elle a succombé au virus continentaliste, administré cette fois par les Norris (Chicago) et Smythe (Toronto). Il ne nous reste plus qu'à espérer que des 'fauxes de passes à la U.S.A.' ne dégradent pas ce sport, comme ils ont fait de la lutte et de la boxe.

Des remèdes ? Celui de Lionel Fleury, président de l'Association canadienne de hockey amateur, qui préconise la formation d'une ligue ne groupant que des clubs d'en-deça de la 45e., et celui d'Emile Bouchard, qui souhaite la formation d'un circuit junior majeur dans les frontières du Québec, afin, dit-il, "que nos jeunes Canadiens français échappent aux équipes des Etats-Unis et de l'Ontario, où ils doivent poursuivre leurs études en anglais." Mais ce ne sont là que pieux requiems. La télévision U.S.A., via ses commanditaires, les agences de publicité qui lui sont toutes dévouées, nous satellite chaque jour un peu plus. Elle trouve malheureusement en terre canadienne, et même au Québec, des complicités intéressées. L'inspiration par les ondes est d'autant plus pernicieuse qu'elle touche l'esprit de nos gens. Messieurs les journalistes, alertez le peuple avant qu'il ne soit trop tard... car les formalités de la presse écrite nationale suivront de très près celles de notre radio-télévision, déjà fortement ébranlée.

Monique Vermont est née au Maroc durant la dernière guerre mondiale. Un peu plus tard, elle retourna en Belgique avec ses parents Wallons. Quelques années s'écoulèrent et la famille décida alors de venir s'établir à Montréal. A cette époque, Monique n'avait que sept ans. Aujourd'hui elle a choisi la carrière d'interprète, et l'on peut dire sans crainte qu'elle peut maintenant s'aligner au côté des grandes diseuses québécoises telles Renée Claude, Pauline Julien, Monique Leyrac et Ginette Ravel pour ne nommer que celles-ci.

Depuis ses débuts, Monique n'a cessé de travailler d'arrache-pied. Il n'y a aucun doute qu'elle sera une interprète unique en son genre et qui donne de la vie à tout ce qu'elle touche. Tantôt, vous vous laissez, par ses interprétations, transporter vers la Grèce avec la chanson de "Zorba"; un peu plus loin, elle vous fera faire la connaissance de "Léon". Et puis, la ronde continue, avec autant de chansons et autant de personnages différents sortant de cette petite "Môme" qui peut aussi bien terminer un spectacle par une chanson du grand Léo Ferré ou encore d'un jeune compositeur, aujourd'hui inconnu du public.

Monique Vermont fit ses débuts à "La Catastrophe" et c'est le sympathique "Sammy" patron de cette boîte qui l'encouragea à continuer. Ce dernier est très fier de sa protégée et c'est pour cela que vous pourrez à l'occasion la retrouver à cette boîte à chanson de la rue Guy.

Q. — Monique Vermont, dites-moi quand avez-vous décidé définitivement d'opter pour la carrière de diseuse ?

R. — J'ai décidé de chanter parce que ça me plaisait. Au tout début c'était un essai et quand j'ai vu que ça marchait, j'ai persévéré en ce sens.

Q. — Avec qui avez-vous fait vos débuts ?

R. — Avec Tex Lecor et André Loiseau à "La Catastrophe".

Q. — Quel sont vos projets immédiats ?

R. — Travailler dans le plus de cabarets et de Boîtes à chanson possible en plus de faire de la télévision et de préparer un prochain disque.

Q. — Est-il vrai que vous allez bientôt interpréter une chanson que Richard Biziz a écrite en collaboration avec Marie-Perle Quintin ?

R. — Oui ! C'est tout à fait exact.

Q. — Monique Vermont êtes-vous en faveur de l'unilinguisme français ?

R. — Oui naturellement, parce qu'il y aurait moins d'handi-

caps vis-à-vis les Québécois et que c'est plus normal pour une nation de s'exprimer dans sa langue maternelle. Car partout dans les pays où il y a plusieurs langues officielles des conflits linguistiques surgissent alors.

Q. — Comment expliquer la grande sympathie des artistes Québécois envers la cause de l'Indépendance du Québec ?

R. — Je pense que chez les artistes et les poètes québécois, la poésie et la chanson sont une façon d'exprimer le désir d'épanouissement de la nation québécoise en quête de liberté. Comme tout Canadien français qui se respecte, les artistes du Québec ne restent pas indifférents à l'avenir de leur pays.

Q. — Croyez-vous que le Ministère des Affaires culturelles fait assez pour encourager les artistes au Québec ?

R. — D'après moi, les bourses que le Ministère des Affaires Culturelles octroie ne sont pas assez nombreuses. Il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine.

Q. — Quels sont d'après vous les jeunes chansonniers qui promettent le plus au Québec ?

R. — D'abord il y a "Les Bachés", "Les Quatre-Vingt", Clau de Dubois et Robert Charlebois. Il ne s'agit pas pour les jeunes d'écrire uniquement les chansons mais aussi de bien savoir les exprimer.

Q. — A quand votre prochain disque et quelles chansons y interpréterez-vous ?

R. — Je ne sais pas encore ce que je choisirai. Je dois rencontrer d'ici peu mon directeur artistique M. Matti pour discuter du sujet.

Q. — Après "La Catastrophe", dans quelles autres boîtes à chanson aurons-nous l'occasion de vous entendre ?

R. — "Chez Gaétane" dans quinze jours. Je dois la remplacer pour une semaine lors de son départ pour Québec. Après cela, je ferai la tournée des Boîtes et des cabarets en province.

Q. — Quel genre de public fréquentez-vous ?

R. — Vous savez, c'est assez difficile à dire puisque chaque soir le public est différent. Bien entendu je préfère un public qui sait écouter un spectacle.

Q. — Monique, quelles sont vos passe-temps favoris ?

R. — J'aime beaucoup le classique et les chansonniers québécois et dans le populaire Aznavour et Bécud.

Monique Vermont, je vous remercie beaucoup et à très bientôt, car nous ne manquons sûrement pas l'occasion d'aller vous entendre.

Exclusif à l'Indépendance

### LES "ICE FOLLIES"

## UNE LONGUE INSULTE AUX CANADIENS FRANÇAIS

Du 8 au 15 février, au Forum, la revue "Ice Follies" a attiré des milliers de Montréalais de 7 à 77 ans.

La publicité bilingue de ce spectacle rejoignit un vaste auditoire et les recettes sont certainement plus que satisfaisantes, puisque chaque année cette troupe revient au Québec. Or, nous savons que pour nos voisins américains, le \$ est très important. Donc, ils reviennent parce que c'est payant. Mais, le bilinguisme de MM. Shipstads & Johnson ne va pas plus loin que la publicité.

Tout le spectacle est unilingue, anglais, présentation, commentaires, explications des tableaux, nomenclature des vedettes, pas un "povre" mot de français, et ça dure depuis 30 ans. Ces gens-là viennent chez nous depuis "90 ans" chercher des millions de dollars et ils ne se sont pas encore aperçus QU'AU QUÉBEC ON PARLE FRANÇAIS. Même le programme de 24 pages qu'on vous vend à l'entrée est rédigé exclusivement en anglais, sauf une phrase sur la dernière page.

À Montréal (deuxième plus grande ville française du monde) dont les deux tiers de la population parlent français, de pareilles manifestations de mauvaise foi deviennent intolérables ! Qui est responsable d'une pareille "houlonnerie" ? Monsieur Pierre Laporte pourrait peut-être répondre à notre question, lui qui accuse les tenants de l'unilinguisme de vouloir "arracher" de force la langue des anglais. Pensez-il sincèrement que son pieux souhait du français prioritaire (car il semble bien que ce ne fut qu'un pieux souhait) puisse arrêter de pareils scandales toujours répétés.



Pourrons-nous imposer la langue de la majorité sans une législation proclamant l'unilinguisme français au Québec? Les faits sont là, étalés dans toute leur brutalité. Où sont les extrémistes? Thérèse Desrochers

### ROSES ET CHARDONS

#### PHILIPPS ENVAHIT L'ÉGLISE

On sait que de plus en plus d'établissements ont recours aux agences privées de police pour maintenir l'ordre sur leur propriété. On sait aussi que le Concile a modifié plusieurs facons d'agir dans les églises. Serait-ce par souci de modernisation, l'Église Saint-Louis-de-Québec, à Québec, s'en remet à l'agence Phillips Investigation Bureau pour faire la quête aux messes. Et par des agents en uniformes de police. Il est difficile de croire que cette innovation contribue à attirer les fidèles à la messe, et surtout à améliorer l'opinion qu'environnent la jeunesse d'aujourd'hui envers l'Église catholique.

#### UNE ORGANISATION EFFICACE

Telle la vérité, la rumeur est souvent méchante. M. Jean Lesage, Premier ministre du Québec, aurait été nommé le plus bel homme du Québec, au concours du programme radiophonique Place aux Femmes, grâce à l'efficacité de son organisation électorale qui a vu à faire parvenir le nombre requis de votes.

#### GERIN-LAJOLE DANS OUTREMONT

Une rumeur persistante et de plus en plus répandue veut que le ministre Paul Gérin-Lajoie soit forcé de changer de comités lors de la prochaine campagne électorale. Sa cote de popularité serait à la baisse dans l'audience. Soutenues à cause de ses absences prolongées du comté, de la hausse des taxes scolaires et de l'établissement des régionaux. M. Gérin-Lajoie songerait à se présenter comme candidat dans un district urbain et il aurait même choisi Montréal-Outremont qui sera probablement laissé vacant par l'ex-ministre Georges-Emile Lapalme.

#### CONGEDIEMENT A L'HYDRO-QUEBEC

Le jeune écrivain Paul Chamberland aurait été congédié récemment de l'Hydro-Québec à cause de ses idées indépendantistes.

Comment les écoles de Hull perdent \$57,000.00 par année

Le RIN de Hull a révélé au public dernièrement, un des multiples temples revoltants de la vie en pays conquis.

Hull est une ville du Québec de 60,000 habitants, francophones et catholiques à 90 p. 100 ou plus. L'année dernière, un syndicat dirigé par M. Bertram Loeb construisait dans cette ville un grand centre commercial nommé PLACE CARTIER. Il y a vingt ans, un M. Achbar fondait un gros commerce de meubles et choses du genre en pleine rue principale.

Or, nous apprenons le RIN de Hull, Messieurs Loeb et Achbar versent sans vergogne les taxes scolaires de leurs entreprises respectives à la commission scolaire très minoritaire anglo-protestante de Hull alors que les profits de ces compagnies proviennent d'une clientèle presque totalement canadienne-française et catholique.

Résultat: La Commission scolaire de Hull, celle qui sort d'une grève d'un mois et demi pour défendre le salaire de ses professeurs, a perdu dans ces deux cas seulement, et cette année seulement, au moins \$57,000, soit \$45,000 pour la PLACE CARTIER et \$12,000 pour le magasin Achbar.

### Congrès national du RIN les 28 et 29 mai

Cette année, le congrès national du RIN aura lieu à Québec les 28 et 29 mai. Le lieu du congrès sera, comme en 1964, l'Académie de Québec. Ceux qui ont participé au congrès de 1964 se réjouiront de ce choix. En effet, l'Académie de Québec offre un cadre particulièrement agréable et propice, par la commodité et la beauté de ses salles d'assemblées, de ses salons, de sa cafétéria et de sa piscine, de ses terrasses. Le stationnement y est facile. Ceux qui le désireront pourront réserver une chambre à prix modique.

Notre congrès cette année revêtira une importance particulière, du fait de la proximité des élections. Tous les membres, délégués ou non, voudront y assister. Des renseignements plus complets et plus détaillés seront publiés plus tard dans l'Indépendance.

DATE LIMITE POUR LES PROPOSITIONS: 26 MARS

Tous les membres intéressés à voir certaines propositions discutées au prochain congrès national, doivent prendre note et tenir compte de deux articles importants des règlements du congrès:

\* Un individu ne pourra présenter de proposition concernant la constitution, le programme ou la régie interne. Ce droit sera réservé aux sections, aux comités et aux régions, ainsi qu'aux divers comités.

\* Toute proposition venant des sections, comités ou régions, concernant le programme, la constitution ou la régie interne devra être envoyée au secrétariat national du R.I.N. NEUF SEMAINES avant la tenue du congrès.

Le sens de ces articles est clair: tout membre intéressé à présenter une proposition au congrès doit d'abord présenter cette proposition à une assemblée de son comté ou de sa région, qui, en cas de vote favorable, verra à faire parvenir le texte de la proposition au secrétariat national AVANT LE 26 MARS.

878-2470 387-7201

**PalMor Hydraulique Engg.**

ENTRETIEN - RÉPARATION - ASSEMBLAGE DE SYSTÈMES HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES SERVICE 24 HEURES

CLAUDE MERCIER, S.A.S. 920, Gouvin Montréal

**Rodolphe Gilbert**

NOTAIRE

2040 est, boul. Gouvin, Montréal 12 388-3170

5305, 11e Ave Rosemont, #1 Montréal, 35

2775, Gentilly Jacques-Cartier

**LEFEBVRE ET ASSOCIÉS INC.**

LES SERVICES PROFESSIONNELS D'ASSURANCES ENR. ASSURANCES GÉNÉRALES ASSURANCE-VIE

Tél. 729-1845

**Dr Lorenzo P. Favreau**

OPTOMETRISTE

257 est, rue Ste-Catherine  
6888 rue St-Hubert  
7227 boulevard Pie IX  
Clin. que r. scale Anjou, 8250 Châtillon

Jour: 288-6703 — Soir: 727-4957

MEMBRE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL

PROPRIÉTAIRES: M. L. Ph. LESAGE • GÉRANTS: MLL LISE LESAGE

NOS STUDIOS SONT OUVERTS TOUS LES JOURS, Y COMPRIS LE DIMANCHE.

DE 9 HEURES À 9 HEURES

LIVRAISON PAR TOUTE LA VILLE SEPT JOURS PAR SEMAINE

14 ARTISTES À VOTRE SERVICE 24 HEURES PAR JOUR

FLEURS TÉLÉGRAPHIÉES DANS LE MONDE ENTIER

COMMANDES TÉLÉPHONIQUES ACCEPTÉES 24 HEURES PAR JOUR

**MARCELLE fleuriste**

521, AVENUE DE L'ÉGLISE, VERDUN

**TÉLÉPHONE: 768-9413**

**Dr ERNEST J. BILODEAU,**

CHIROPATICIEN

RAYONS X

Service 24 heures — Appels à domicile

— Sur rendez-vous —

3980 est, Sherbrooke (près) Pie-IX CL. 4-1151

UN AUTRE EXEMPLE DU SORT FAIT AUX INDEPENDANTISTES

VOYAGEUR 10 Février 1966. Biligual Weekly Hebdomadaire Bilingue. THE GASPÉ PENINSULA DE LA GASPESIE. Published and Printed by MURDOCHVILLE PUBLICATIONS LIMITED. P. O. Box 1208 Tel: 2421 C. P. 1208 MURDOCHVILLE P. Q. Editor in Chief: A.G. BALOGH General Manager: R.E. FORD Managing Editor: P. GAGNON Associate Editor: S. DUNCAN. Le manque de communication entre les différents groupements dans les villes et même entre les villes, n'apporte que du dédain et de la jalousie.

SAVIEZ-VOUS QUE

Le R.I.N. a pour politique de ne pas rémunérer son président. Il est facile de comprendre que cette politique a demandé de durs sacrifices et occasionné d'énormes soucis financiers à tous les présidents du R.I.N. Vous êtes vous déjà demandé par quels prodiges Pierre Bourgault, président du R.I.N. de puis bientôt deux ans, a pu consacrer tout son temps au service du Parti ?

Prénant conscience de cette réalité, en septembre 1964, un groupe de membres décida de créer un fonds destiné à faciliter, dans la mesure du possible, les nombreux déplacements qu'occasionne la fonction de président du R.I.N. Depuis deux ans, grâce aux donateurs anonymes du "Fonds du Président", M. Pierre Bourgault a pu consacrer tout son temps au service du Parti. Chaque après-midi, au secrétariat national, il est à son poste.

Devant l'évidence d'une élection provinciale prochaine, nous croyons le moment venu de signaler aux membres et aux sympathisants, l'existence de ce fonds afin de le consolider et d'en assurer la continuité. Dans le but de libérer les présidents, actuels et futurs du R.I.N., des soucis financiers et devant l'importance d'assurer au PARTI la complète disponibilité de son président, dimanche le 6 mars à 6 heures, au Restaurant "Butch" Bouchard, vous êtes tous conviés à un grand souper québécois au bénéfice du "Fonds du Président".

Le prix d'entrée est laissé à la discrétion de chacun. De votre contribution dépendra l'avenir de ce fonds dont les besoins deviennent de plus en plus pressants. Raymond Lévesque, chansonnier-independantiste renommé a déjà offert sa contribution au succès de ce souper. Il viendra gracieusement nous divertir de ses chansons et monologues. Ne risquez pas d'être déçus, la salle ne contient que 450 places ! Pour réservations voir l'annonce qui suit.

Yves Poitras, Administrateur du "Fonds du Président"

LA COMÉDIE CANADIENNE MARCEL CHAPUT. Image of a man in a suit.

Par mesure de prudence

A l'occasion des fêtes de la Confédération, la revue de langue française CHATELAINE, propriété anglo-américaine, comme de bien entendu — lance un grand concours de rédaction. Trois prix de \$1,000, de \$800 et de \$600 sont attribués aux trois auteurs qui rédigeront les trois meilleures Nouvelles Historiques. Jusque là, rien de plus normal. Là où la prudence de la Maclean-Hunter qui édite CHATELAINE se manifeste, c'est que ces nouvelles doivent porter UNIQUEMENT sur une période historique qui s'étend de la découverte du Canada par Jacques Cartier en 1534 "jusqu'à la Confédération, qui unit les provinces en 1867".

Le diable dans l'eau bénite

Il est amusant, par le temps qui court, d'observer les gros bonnets anglo-canadiens se débattant comme des diables dans l'eau bénite devant la "menace" de l'unilinguisme français au Québec.

Il y a quelques jours, c'était le major général H. Keefler, président de la Chambre de Commerce du Canada qui venait, dans la ville de Québec, tenter de faire comprendre aux Canadiens français l'inutilité d'une mesure législative en ce sens.

"Ce n'est pas tellement par des lois, a dit le brave général, qu'on arrivera à faire reconnaître le français comme langue de travail, mais en éduquant les gens et en travaillant à leur ouvrir l'esprit. Il va de soi que c'est l'esprit des Anglo-canadiens qu'il faut travailler à ouvrir. Et d'aucuns disent que ce peut être très long."

Mais au fait, si la reconnaissance légale d'une mesure linguistique n'a aucun effet, pourquoi alors les provinces anglaises s'opposent-elles avec acharnement à reconnaître légalement l'officialité du français chez elles? On n'a pas raison de craindre les effets de ce qu'on avoue être sans effets.

Un signe des temps

Trop révélateur pour ne pas être cité. Les journaux rapportent que sans l'intervention de la police, le char allégorique du Centenaire de la Confédération aurait été démolit par la foule lors du défilé du carnaval de Québec.

La centralisation plus menaçante que jamais

On sait avec quelle ténacité le Canada anglais essaie d'augmenter l'autorité du gouvernement fédéral sur les universités canadiennes. Mais voilà que le 16 février, un député libéral de Terre-Neuve, M. Richard Cashin, a lancé la proposition d'aide fédérale à l'éducation élémentaire et secondaire. Première tentative, la proposition n'a pas encore eu de suite, mais l'idée sera certainement reprise bientôt.

Merci à M. Sauriol et au Devoir

Dernièrement, la SSJB de Montréal avait le gouvernement de Québec qu'elle s'opposait à la signature du projet d'exploitation par Terre-Neuve des chutes Churchill au Labrador parce que cet accord équivalait à une cession de ce territoire à terre-Neuve. Hano? le présent numéro, L'INDEPENDANCE en fait autant. Commentant cette question pleine d'actualité, M. Paul Sauriol, éditeur du DEVOIR, écrivait le 10 février: "Si les pays en cause (Québec et Terre-Neuve) étaient des Etats étrangers, on pourrait peut-être tenter un arbitrage international, mais dans le contexte canadien actuel, une contestation du Québec contre Terre-Neuve aurait peu de chance de succès."

Faut-il en rire ou en pleurer?

Mardi soir, le 8 février dernier, Mme Cécile O'Reagan, échevin d'Ottawa et Canadienne-française malgré son nom, appuyée de M. Jules Morin, autre échevin de cette ville, ont eu le honneur au conseil de ville de la capitale du Canada prétendument bilingue, une grande victoire qui serait l'aboutissement de 90 années de luttes au sein de la Confédération.

Cette victoire des minorités françaises consiste en l'adoption, à l'unanimité, d'une proposition à l'effet que le Bureau des Commissaires d'Ottawa (sorte de comité exécutif du conseil de ville) "ÉTUDE la possibilité de faire imprimer, en français et en anglais, les en-tête de lettres, les avis d'évaluation et d'impôts et d'autres imprimés émanant de l'hôtel de ville."

"A la surprise générale, nous dit LE DROIT, journal français d'Ottawa, les membres du conseil (en grande majorité de langue anglaise) et le maire Reid, prononcèrent le traditionnel mot "Carried" (qui veut dire adopté) pour indiquer qu'il n'y avait pas d'opposition."

Et les Franco-Ontariens jubilent depuis. Pensez donc, les Anglais ont consacré à l'étude le problème du papier à lettre à en-tête bilingue à Ottawa! Quand on sait ce que veut dire le mot "étudier" en politique.

Un farceur nommé Pugsley

Pour être bien sûr d'avoir compris, j'ai lu dans deux journaux le compte rendu de son discours prononcé à Montréal le 8 février, d'un malheureux — mais bien compris.

Le professeur Pugsley de l'université McGill ose dire, d'abord, "Les Anglais n'ont jamais voulu ni même tenté, de déplacer des Canadiens français. Ils ont simplement occupé un secteur vierge. C'est l'histoire de créer des secteurs vides aux fins de les occuper soi-même. Il n'y a qu'à entrer dans le pays par la force des armes, brûler les maisons et les récoltes, expédier l'éélite dans la mère-patrie — et le tour est joué. La petite nation conquise est décapitée et le Conquérant est alors justifié de la remplacer dans tous les secteurs lucratifs."

Mais il y a plus que ça dans la pensée de ce professeur Pugsley car celui-ci propose aux Canadiens français SA formule pour "intégrer", comme il dit si bien, les milieux d'affaires anglais et français du Québec. Pour quoi pas puisque "Au Québec, les besoins des deux groupes se complètent."

Il nous comment, dans l'esprit d'un professeur anglo-canadien de McGill, ces besoins qui se complètent doivent s'intégrer "Le capital et le travail" canadiens-anglais cherchent des investissements lucratifs, le Canada français veut obtenir un plus grand nombre d'emplois". Alors, associations-nous.

Bref, cela ne veut rien dire de moins que ceci: laissez-nous placer au Québec nos capitaux, et enrichir les entreprises afin d'exploiter vos richesses naturelles et vos marchés; vous serez, en retour, nos employés et nos clients. Est-ce cela que les Canadiens français veulent?

Merci à M. Sauriol et au Devoir

Dernièrement, la SSJB de Montréal avait le gouvernement de Québec qu'elle s'opposait à la signature du projet d'exploitation par Terre-Neuve des chutes Churchill au Labrador parce que cet accord équivalait à une cession de ce territoire à terre-Neuve. Hano? le présent numéro, L'INDEPENDANCE en fait autant. Commentant cette question pleine d'actualité, M. Paul Sauriol, éditeur du DEVOIR, écrivait le 10 février: "Si les pays en cause (Québec et Terre-Neuve) étaient des Etats étrangers, on pourrait peut-être tenter un arbitrage international, mais dans le contexte canadien actuel, une contestation du Québec contre Terre-Neuve aurait peu de chance de succès."

Les intérêts du Québec pric dans la glace

Nous avons publié dernièrement un reportage sur la nécessité et la possibilité d'ouvrir le port de Montréal à la navigation en hiver. Il y va de nos intérêts. Mais la navigation commerciale sous l'autorité d'Ottawa, le fleuve St-Laurent reste gelé pour six semaines au moins. Il faut permettre aux ports de Halifax et de St-John de faire des affaires.

Le 10 février, un cargo russe restait prisonnier du fleuve, ce qui n'est pas particulièrement de nature à favoriser le commerce international.

Mais l'incident ne s'arrête pas là. Qui croirez-vous paie pour la décision d'Ottawa de fermer le port de Montréal durant l'hiver? Vous et moi, les Québécois.

L'extrait de LA PRESSE du 11 février, page 1, ce paragraphe tiré d'un article sur les tentatives dudit cargo russe de se rendre à Montréal en passant par le détroit des détroits fort ennuyés pour les populations de la Côte nord qui dépendent en grande partie de la navigation d'hiver jusqu'à Montréal. Le port Lauzon, entre autres choses, vient prendre à Montréal des pièces de machinerie qui serviront à l'usine hydroélectrique de la Manicouagan et dont l'attente à Baie-Comeau suspend les travaux."

Résultats: ralentissement du développement de la Côte nord — qui est situé au Québec — et suspension des travaux, donc chômage.

Un Anglo pas comme les autres

Les professeurs de nos universités anglaises se suivent mais ne se ressemblent pas. La fin de semaine du 12 février, le professeur Cameron Nish de l'université montrealaise Sir George Williams, fait un autre discours très intéressant qui force à réfléchir.

1. "Il y aura peut-être une guerre civile d'ici cinq ans au Québec si la province ne se sépare pas du reste du Canada."

2. "L'existence de deux cultures au Canada fait non pas la force, mais la faiblesse du pays."

3. "C'est le Canadien français modernisé qui est le vrai séparatiste parce qu'il ne peut obtenir ce qu'il veut sans être citoyen d'un pays autre que le Canada."

Merci quand même pour la guerre civile, mais j'ai l'impression qu'il a un peu raison dans les deux autres cas, le professeur Nish.

Les protestants de langue française

Rares sont les peuples qui font espérer pour forcer les autres protestants à s'assimiler à une collectivité étrangère. Et pourtant, c'est le cas du peuple québécois.

Durant au-delà d'un siècle au Québec, l'instruction publique était administrée par un comité catholique et un comité protestant. Les Francophones — presque tous catholiques — dominaient le comité catholique et dans leur servile générosité s'employaient avec un rare zèle à bâtir des écoles catholiques de langue anglaise aux Irlandais.

D'autre part, les Anglophones étant presque tous, en principe du moins, protestants, dirigeaient le comité protestant en faisant mine de ne pas savoir qu'il y avait des protestants de langue française au Québec. Et cette situation dure encore au Québec.

Je ne veux pas exagérer les Canadiens français de ce qu'ils auraient dû faire en cette matière et n'ont pas fait, mais je n'accepte pas qu'on les rendent totalement responsables du fait que les protestants francophones n'ont pas d'écoles. Si tel est le cas, c'est parce que les commissions scolaires protestantes, dirigées par une grande majorité d'Anglo-Québécois, ne veulent pas accorder des écoles à leur coreligionnaires les forçant ainsi à s'assimiler à l'élément anglais.

BOURNE DE SOUSCRIPTION. Fonds du Président 1382 est Beaubien Montréal, Québec. Veuillez trouver sous pli, ma contribution au montant de \$...00 payable à l'ordre du "Fonds du Président" pour la réservation de... (places) au "SOUPER QUEBÉCOIS".

SOUPER QUEBÉCOIS au profit du Fonds du Président (voir Saviez-vous que... en page 6) Dimanche le 6 mars 1966, à 6 heures du soir Restaurant "BUTCH" BOUCHARD, salle "Vieille France" 881 est, rue De Montigny, Montréal. Prix... selon votre générosité. Pour renseignements: 387-2104 — 725-9831 — 274-8055 "Faites-le maintenant... le 7, il sera trop tard".

VOYAGES 1966. I — Vacances de Pâques à la GUADELOUPE et MARTINIQUE Du 1er au 11 avril, en avion, \$480.00. II — Pâques en TERRE-SAINTE: 21 jrs (Mgr R. Marlen), \$998. III — EUROPE: 13 pays, 64 jrs (compris Espagne et Portugal), Bateau ou avion (23-30 juin), 9e Tour, -1298.00. IV — MOYEN-ORIENT: 21 jrs, en juillet (M. l'abbé A. Lamoureux). V — EUROPE et MOYEN-ORIENT combinés, 64 jrs, \$1586. RENSEIGNEMENTS: Voyages Bel-Air: 2155, de la Montagne, Mtl, 844-8817. Voyage Bel-Air: 34, Côte de la Fabrique, Qué., 529-3749. M. G. Bellefleur: 3973 Mentana, Mtl, 523-2583.

"L'INDEPENDANCE PAR LE SOL" MEMBRES DU DEVOIR COURTIER, W.P. O'LEARY, H.E.C. et D.S.P. MONTREAL - CR. 3-23-23 - LAURENTIDES ETAT DU QUEBEC. Mais ce n'est pas tout. Le nom de Mme Jean Lesage, épouse du premier ministre et conjointe du plus bel homme de la Confédération, fut huée par les 16,000 personnes qui assistaient à la Joute de hockey des "pee-wee" au Colisée de Québec dans le cadre du même carnaval.

LOUIS-ROLAND PESANT, I.S.C., I.L.D. ASSURANCE Feu, vie, vol, responsabilité. 4140, boul. Lévesque St-Vincent-de-Paul Tél.: 661-7668

LIBRAIRIES LIBRAIRIE ONTARIO 4030 EST, ONTARIO PRÈS PIE IX LITTÉRATURE GÉNÉRALE HISTOIRE - NOUVEAUTÉS DÉPÔSITAIRE DES PRODUITS WATERMAN L. DUBOIS, PROP. 254-0071

MACHINISTES Dorion et frère • manufacturiers et fondeurs • réparations en général • ouvrages de presse • production - repoussage du métal en feuilles • développements d'inventions 9945 rue Paris (coin boul. Industriel) A MONTRÉAL-NORD — TÉL.: 322-0320

DIVISEUR "AIR FLASH" 152 mm et 203 mm. \* POUR PERÇUES OU PETITS TRAVAUX DE FRAISAGE \* INDEX 24 DIVISIONS EN 12 SECONDES \* TRAVAIL AUTOMATIQUE - PRÉCISION JUSQU'À 3' \* SE REGLE À TOUTE DIVISION JUSQU'À 48 \* COMPACT — EFFICACE — RAPIDE. Détails complémentaires et caractéristiques sur demande à: Dugas Machine Works, Inc. 1826 W. Commerce St. Rt. 7-2250 Dallas 8, Texas